

pour tout le monde. Sur le passage à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, j'ai alors dit qu'en France, comme ailleurs - parce que je ne vois pas pour quoi on refuserait aux Français ce qu'on donne aux Allemands ou aux Britanniques -, au moment de sauter le pas, c'est-à-dire de renoncer à la monnaie nationale pour créer une monnaie unique, il était légitime et même nécessaire que la représentation nationale s'exprime. La représentation nationale, c'est le peuple. Moi, je suis favorable, je l'ai dit et je l'ai même écrit dans les colonnes du Monde, à un débat et à un vote au Parlement français. Tout le monde n'est pas d'accord, là-dessus. J'ai entendu un certain nombre de mes propres amis, un peu amnésiques, expliquer que le passage à la troisième phase serait automatique et ne devrait donner lieu à aucun débat. Je dis non : il y aura débat et il y aura vote parce que c'est une décision trop importante.

Q - Un vote qui pourrait remettre en cause le traité de Maastricht ?

R - Qui pourrait en tout cas nous permettre de nous prononcer sur les conditions de réalisation de la troisième phase, comme le Bundestag allemand le fera.

Q - Mais c'est un frein...

R - Mais pas du tout, c'est la démocratie. Admettez que la plupart des Français soient majeurs et vaccinés et qu'ils puissent s'exprimer. Jacques Chirac est allé un petit peu plus loin et a souhaité, lui, un référendum. Ce que j'ai dit, c'est qu'en 1996, nous avons un rendez-vous pour savoir ce que va devenir la grande Europe et l'Europe élargie. On va déboucher, c'est en tout cas ce que je souhaite, sur un nouveau traité, sur un nouvel acte fondateur de l'Union européenne. Là, je pense que d'une manière ou d'une autre, et avant même, qu'on en vienne à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, il serait légitime que les Français, directement, par voie de référendum, s'expriment. Vous voyez que les contradictions dont vous vous délectez ne sont pas aussi fortes qu'on veut bien le penser. Je voudrais ajouter autre chose. On a beaucoup parlé des cercles, de la géométrie variable... Il y a quelque chose qui me paraît cheminer et s'imposer, petit à petit. Première idée que tout le monde partage aujourd'hui, c'est qu'il faut continuer à élargir l'Europe. Nous ne resterons pas dans notre petit réduit, même à quinze. Il faut faire la grande Europe. C'est très important de le dire. Il y a encore quelques réticences. Vous avez observé qu'une partie du groupe UDF n'a pas voté, à l'Assemblée nationale, le traité admettant l'Autriche, la Suède et la Finlande dans l'Union européenne. Donc, premier accord. Deuxième accord, cette Europe élargie, il faudra qu'elle ait des mécanismes plus souples et tout le monde ne pourra pas tout faire en même temps, il y aura ce que j'ai appelé des solidarités renforcées entre certains États membres. Cela aussi fait l'objet d'un accord. Donc, vous voyez que le paysage est en train, petit à petit, de se préciser, et qu'on va sortir progressivement et, c'est bien normal, du brouillard.

PARIS, 8 DÉCEMBRE 1994

Budget du ministère des Affaires étrangères - Intervention du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé au Sénat

Monsieur le président,

Politique étrangère de la France

Je voudrais tout d'abord vous remercier de vos paroles de bienvenue. Les appréciations que vous avez bien voulu porter me touchent dans ce contexte qui, il est vrai, n'est pas facile.

Les circonstances placent, en effet, la présentation du projet de budget du ministère des Affaires étrangères sous le signe de la gravité.

Ex-Yougoslavie - Bosnie - retrait éventuel des Casques bleus de la FORPRONU

Vous comprendrez que je souhaite, avant de vous présenter le détail des mesures que le gouvernement vous demande d'adopter, évoquer brièvement la situation en Bosnie et replacer l'action que nous y menons dans le cadre plus général de notre politique étrangère.

Voilà dix-huit mois que la crise yougoslave mobilise une grande part - certains jours je serais même tenté de dire l'essentiel - de notre énergie. Sans jamais relâcher son effort, la France a multiplié les initiatives, exposé, hélas ! la vie de ses soldats, afin de trouver une issue à ce conflit et de soulager les souffrances de ceux qui en étaient les victimes.

Quelles que soient les vicissitudes du moment, nous ne pouvons pas négliger les résultats auxquels ces efforts inlassables ont abouti : le desserrement, depuis le mois de février dernier, de l'étau qui étranglait Sarajevo, une baisse globale de l'intensité des combats jusqu'à la reprise de l'offensive à Bihac, l'élaboration d'un plan de paix que seule l'obstination des Serbes de Pale empêche encore de se concrétiser.

Face à cette obstination, face aux nouvelles agressions contre la zone de sécurité de Bihac, il nous fallait tenter de réagir, en persévérant dans la ligne de conduite que nous nous sommes tracés : fermeté à l'égard des agresseurs afin de marquer notre refus du fait accompli et d'obtenir le respect effectif de la zone de sécurité de Bihac et des autres zones protégées par les Nations unies, et relance d'un processus diplomatique d'ensemble, qui finira, je l'espère, par les amener à la raison en accentuant leur isolement.

Je me dois de répéter une fois encore qu'il n'est pas aujourd'hui d'alternative à cette double démarche, sauf à vouloir abandonner les peuples de Bosnie au déchaînement de nouveaux combats dont nul ne peut connaître l'issue.

La réunion ministérielle du groupe de contact, qui s'est tenue le 2 décembre dernier à Bruxelles, a permis de ressouder l'unité des grandes puissances autour d'une stratégie diplomatique globale et cohérente. Il était essentiel que toutes les parties qui ont accepté le plan de paix dans le cadre ainsi tracé ouvrent le dialo-

gue entre elles afin de rechercher un accord rapide concernant à la fois la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie.

Malheureusement, les contacts que j'ai pris tout récemment à Belgrade et à Budapest avec les Présidents Izetbegovic, Tudjman et Milosevic n'ont pas permis, pour l'instant, d'enclencher ce dialogue. J'ai observé, de part et d'autre, la même obstination et la même volonté de poser, à toute rencontre, des préalables dont on sait qu'ils sont inacceptables pour l'autre partie.

Cependant, la situation de la FORPRONU sur le terrain devient, comme je l'ai déclaré hier, intenable. Nous ne pourrions accepter longtemps que des dizaines et des dizaines de soldats français mais aussi britanniques, espagnols, canadiens, néerlandais ou scandinaves soient, jour après jour, pris en otage, faits prisonniers, au sens le plus concret du mot, par les troupes bosno-serbes.

C'est la raison pour laquelle il me semble que nous sommes aujourd'hui, hélas ! plus proches que jamais de ce que j'ai appelé, dès l'an dernier, "la solution du désespoir". Nous ne sommes pas à l'abri d'un revirement de position de tel ou tel de nos partenaires. Les déclarations des leaders républicains du Congrès américain sont inquiétantes, puisque reviennent à la fois l'idée de la levée de l'embargo sur la fourniture des armes entraînant ipso facto l'opération de retrait de la FORPRONU sur le terrain ainsi que celui du recours à des frappes aériennes dites "robustes" dont, dans le même temps, les responsables militaires de l'Alliance atlantique nous expliquent qu'elles seraient inopérantes.

Dans de telles conditions, il était de mon devoir de dire que les opérations de planification du retrait éventuel de la FORPRONU doivent être engagées sérieusement par les autorités dont cette responsabilité relève, c'est-à-dire les Nations unies et l'OTAN.

Qu'on ne s'y méprenne pas, l'opération de retrait n'est pas engagée. En toute hypothèse, la décision devrait être prise en étroite coordination avec nos partenaires, tout particulièrement avec nos partenaires européens. Mais il faut que l'on sache aujourd'hui ce que signifierait concrètement la mise en œuvre d'une telle décision si elle devenait inévitable.

Ce serait, je l'ai dit, à de multiples reprises, la politique du pire. Je crois qu'elle conduirait à l'embrasement général de la situation en Bosnie, et peut-être dans les pays voisins.

Je suis plus que jamais déterminé à tout faire pour l'éviter, mais il y a des moments où il faut dire la vérité et dénoncer, comme je l'ai fait, l'obstination des uns ou la démagogie des autres, si l'on veut éviter que le pire, hélas ! ne se rapproche encore de nous.

C'est en ayant à l'esprit ces éléments et aussi du fait que la crise yougoslave démontre, s'il en était besoin, la nécessité d'un renforcement des responsabilités européennes en matière de sécurité et de défense, que je me propose de vous présenter maintenant les grands objectifs qui inspirent l'action du gouvernement dans les différents domaines de la politique étrangère, à savoir organiser une Europe élargie, mieux assurer la sé-

curité de notre continent, assumer les responsabilités mondiales qui nous incombent.

Progrès de l'Union européenne en 1994 - GATT - UEM - Schengen

Nous voici, aujourd'hui, à la veille d'une échéance diplomatique importante, puisque la France assumera, à compter du 1^{er} janvier prochain, la présidence du Conseil de l'Union européenne.

Contrairement à ce qui se dit parfois, ce n'est pas une Europe désorientée ou impuissante dont la France s'apprêterait à assumer la présidence. Au cours de l'année écoulée, l'Union a connu, bien au contraire, des progrès décisifs. Elle a démontré concrètement sa solidarité et son autorité lors de la phase finale des négociations du GATT. Elle a surmonté les crises monétaires qui menaçaient sa cohésion. Elle a ainsi pu avancer sur la voie de l'Union économique et monétaire, dont la deuxième phase a commencé le 1^{er} janvier 1994. Elle a mené à bien la réforme de ses ressources propres, écartant ainsi, pour plusieurs années, le spectre de toute crise financière.

Nous avons fait preuve de la même fermeté et du même pragmatisme à l'égard de l'application des accords de Schengen. Nous avons ainsi obtenu, l'an passé, que leur entrée en vigueur soit subordonnée au renforcement effectif des mesures de sécurité que nous jugeons indispensables. Nous allons à présent pouvoir aborder la phase d'expérimentation du système d'information Schengen.

Présidence française de l'Union européenne - croissance et emploi

La présidence française sera l'occasion de faire avancer l'Europe dans d'autres domaines que nous jugeons essentiels. Il en va ainsi de la contribution qu'apporte l'Europe à la croissance et à l'emploi. Il nous appartient de veiller, au cours du prochain semestre, à l'exécution ou au prolongement de plusieurs initiatives importantes, qu'il s'agisse de la création de réseaux transeuropéens de transport, de l'exploitation du potentiel des PME européennes ou encore des possibilités offertes par la société de l'information.

Politique culturelle - PAC

Je pense au domaine culturel, avec la réforme de la directive "Télévision sans frontières" et le renouvellement du programme MEDIA, le mouvement d'expansion pour le développement des initiatives audiovisuelles, et au domaine agricole où nous nous sommes félicités d'avoir récemment obtenu une diminution de trois points du taux de la jachère arrêté par les Douze alors que doit s'achever, cette année, la réforme de la politique agricole commune, et où nous veillerons à ce que soient prises en compte les réserves que nous inspire la proposition de réforme du marché du vin avancée par la Commission.

Élargissement présent et futur de l'Union européenne - PECO - Chypre - Malte - Balkans

Au-delà, l'exercice de la présidence nous impose également de savoir proposer à nos partenaires une vision de la construction européenne à moyen terme conforme à nos vœux et adaptée au niveau contexte international : une Europe élargie, forte et solidaire, décidée à peser de tout son poids sur la scène internationale, mais respectueuse des États qui la constituent.

Nous allons, comme je l'ai dit, accueillir dans moins d'un mois trois nouveaux États membres. Nous avons évoqué, l'an dernier, à Copenhague une liste de pays qui ont vocation à nous rejoindre à leur tour : les six pays d'Europe centrale et orientale, la Slovénie et les trois États baltes.

Je dis au passage que, contrairement à ce qui a pu être insinué ici ou là et reproduit à la une de certains journaux de Budapest ou de Varsovie, la France accueille cette perspective sans aucune espèce de restriction mentale. Nous sommes profondément convaincus que cet élargissement est à la fois inéluctable et souhaitable, pour des raisons à la fois politiques et morales, parce que nous l'avons toujours dit et promis. Nos engagements passés, mais aussi notre propre intérêt, nous commandent de hâter l'intégration de ces pays au sein de l'Union européenne. À Chypre et à Malte, nous avons également donné des assurances. Il faudra bien, un jour, une fois la paix revenue - parce qu'elle reviendra - s'interroger sur les relations de l'Union européenne avec les pays des Balkans.

Union européenne - Russie - CEI

Comment, dans ces conditions, définir l'architecture de cette Europe ainsi élargie ? En premier lieu, la liste que je viens d'évoquer ne comprend pas, vous l'avez noté, un certain nombre de pays qui entretiennent pourtant avec l'Europe des liens anciens et étroits, en particulier la Russie et les États qui lui sont associés au sein de la Communauté des États indépendants.

Leurs spécificités sont telles en effet - Malraux disait, de manière lapidaire, que la Russie n'était ni en Europe ni en Asie, mais en Russie - qu'ils ne sauraient à nos yeux faire partie de ce que nous appelons, dans la terminologie géométrique actuelle, "le cercle du milieu", celui des États membres, selon la formule de M. le Premier ministre.

Ils sont cependant, et ils doivent être de plus en plus, des États partenaires qu'il ne s'agit en aucune manière d'abandonner à eux-mêmes ou d'isoler, mais, au contraire, d'insérer dans un dispositif de coopération plus vaste et plus souple que celui de l'Union.

Union européenne - PECO

À l'égard des futurs États membres, ensuite, nous avons d'autres responsabilités. Il ne suffit pas, en effet, d'affirmer la vocation de ces pays à nous rejoindre. Encore faut-il les aider à concrétiser cette perspective. C'est déjà, bien entendu, l'objet du programme d'aide à la restructuration économique des pays de l'Europe centrale et orientale, le programme PHARE, et des accords d'association que nous signons avec eux, mais

sans doute faudra-t-il aller au-delà. Le Conseil européen d'Essen doit nous permettre de préciser les mesures qu'appelle pour chacune des parties, cette stratégie d'intégration progressive.

En tout état de cause, la perspective d'une Europe élargie, regroupant des pays dont les situations seront, malgré tout, plus disparates qu'aujourd'hui, nous oblige à envisager de nouvelles distinctions au sein, cette fois, des États membres eux-mêmes, non que les nouveaux adhérents puissent échapper aux disciplines fondamentales qui sont définies par les traités, les règles du grand marché, les principales politiques communes ou la coopération politique, mais afin de tenir compte de la diversité accrue que générera l'élargissement. Il faudra bien organiser, au sein de l'Union européenne, ce que j'ai appelé, pour ma part, des solidarités renforcées, qui permettent que certaines politiques spécifiques soient mises en œuvre par des États en nombre plus restreint, comme c'est déjà le cas, du reste, pour l'Union économique et monétaire, pour l'Europe sociale ou pour la défense commune.

L'essentiel est que ces solidarités demeurent ouvertes aux autres États membres qui désireraient ensuite les rejoindre. Il s'agit donc, à nos yeux, non pas d'institutionnaliser un quelconque noyau dur, intangible, mais de garantir à ceux qui veulent aller plus vite et plus loin la possibilité de le faire selon le rythme qu'ils souhaitent dans le cadre d'une union à vingt, vingt-cinq ou trente membres.

Conférence intergouvernementale de 1996 - réforme des institutions

Au-delà de la polémique, tout à fait légitime et que je préfère d'ailleurs qualifier de "débat d'idées", qui se développe dans notre pays, et dans tous les pays d'Europe en général, dans la perspective de 1996, je vois émerger progressivement des éléments de consensus. J'en dénombre au moins deux.

D'abord, l'Europe doit s'élargir, et cela malgré les réticences qui se manifestent ici ou là. Les conditions dans lesquelles a été ratifié le traité d'adhésion à l'Assemblée nationale en ont encore apporté la démonstration il y a quelques jours.

Ensuite, cette Europe élargie doit trouver des modalités d'organisation plus souples et permettre à ceux qui veulent en faire plus, plus vite, de le faire.

Je crois que ces deux propositions se retrouvent finalement un petit peu dans toutes les interventions auxquelles nous assistons depuis quelque temps.

Comme la France n'a cessé de le répéter, cette perspective implique, de surcroît, une réforme en profondeur des institutions de l'Union européenne. Un rendez-vous a été pris à ce sujet pour 1996. Un groupe de représentants des États membres et de la Commission a été constitué, après le sommet de Corfou, afin de préparer cette échéance.

Il nous faut, bien entendu, clarifier encore nos propres idées afin de faire prévaloir la conception de l'Europe qui est la nôtre en imaginant le dispositif qui dotera cette union élargie d'institutions plus efficaces, plus représentatives, plus transparentes.

Conseil des ministres de l'Union européenne - renforcement de la présidence

C'est d'abord le Conseil, émanation directe des exécutifs nationaux, qui, en tant que source de toute légitimité européenne, doit être l'objet de notre attention.

Il nous faut rationaliser les procédures aujourd'hui inutilement complexes et nombreuses selon lesquelles il est amené à statuer.

Il nous faut prémunir cette institution contre les risques de distorsions, de blocages, qui pourraient survenir lors des votes à la majorité qualifiée. Sans doute faudra-t-il une réforme du système de pondération des voix en vigueur afin d'éviter qu'une coalition de circonstance ne puisse imposer ses vues aux États représentant la majorité des populations au sein de l'Union.

Il faut aussi renforcer les attributions de la présidence dans le domaine des relations extérieures afin de mieux affirmer l'identité et le statut de l'Europe sur la scène internationale. Peut-être faudra-t-il d'ailleurs prolonger la durée d'exercice de ces présidences car, avec quinze membres aujourd'hui, c'est tous les sept ans et demi que reviendrait le tour des grands pays. C'est un sujet de réflexion que nous ne devons pas éluder.

Commission de l'Union européenne

La Commission ne constitue pas à nos yeux l'ébauche d'un exécutif fédéral. Sa capacité d'initiative, telle qu'elle ressort d'ailleurs des traités, doit être certes préservée, mais il convient d'encadrer plus rigoureusement son action, peut-être en précisant sa responsabilité devant le Conseil et le Parlement européen. Je suis, pour ma part, très attaché à l'idée de mandat donné par le Conseil à la Commission et de compte-rendu de mandat effectué par la Commission au Conseil comme nous avons essayé et réussi à le faire lors de la négociation du GATT.

Parlement européen - rôle des Parlements nationaux

Le Parlement européen, enfin, a vu ses pouvoirs renforcés dans le cadre de l'Acte unique et du traité de Maastricht. D'ailleurs il dispose d'un véritable pouvoir de contrôle, voire de co-décision, dans certains domaines. C'est donc sur un autre terrain que nous devrions agir afin de renforcer son autorité en réformant sans doute son mode d'élection afin de rapprocher cette institution des électeurs européens.

Le contrôle qu'exercent les Parlements nationaux sur les processus communautaires constitue également une garantie démocratique essentielle. Les expériences déjà engagées dans ce sens en France, avec l'application de l'article 88-4, ont démontré tout l'intérêt de cette approche ; celle-ci mériterait d'être systématisée et étendue.

Avenir de l'Union européenne - question du fédéralisme

Nous aurons naturellement à discuter en d'autres temps du détail de ces propositions, mais l'énoncé de ces quelques idées dit assez ce que la France ne sau-

rait, à mes yeux, accepter à savoir une solution consistant à créer une sorte de super-Etat européen, à l'aveu de la Commission son exécutif et à ne laisser au Conseil qu'un pouvoir de contrôle. Si cette configuration a pu nourrir certaines rêveries utopistes en d'autres temps, il reste que le premier principe de notre politique européenne est d'abord un principe de réalité.

Quelles sont les réalités de l'Europe ? Quels sont les piliers sur lesquelles on peut la bâtir ? Telles sont les questions que se posait le Général de Gaulle. Nous continuons à faire nôtre sa réponse : "en vérité, ce sont les États les seules entités qui aient le droit d'ordonner et le pouvoir d'être obéis".

Sécurité en Europe

Une ambition inspirera la présidence française : mieux assurer la sécurité et la stabilité de notre continent. J'indique tout de suite que cet objectif s'entend, à nos yeux, de la manière la plus large. Il concerne non seulement les institutions et les instruments dont les Quinze sauront se doter, mais également leur contribution à la stabilisation des régions qui se trouvent à leur porte, notamment en Méditerranée et dans les Balkans.

Sur notre initiative, des avancées significatives ont déjà été obtenues au cours de l'année qui vient de s'écouler. Les derniers mois nous ont, en effet, permis d'aboutir à une ultime clarification des rôles dévolus aux organisations militaires présentes sur notre continent.

OTAN - identité européenne de défense - UEO

Le sommet de l'Alliance atlantique, en janvier dernier, nous a amenés à réaffirmer l'importance du lien transatlantique, et nous sommes également tombés d'accord pour affirmer, dans des termes qui se rapprochent au plus près de ceux du traité de Maastricht, la nécessité d'une identité européenne de défense.

De ce fait, l'ambition d'une défense commune prend corps en Europe. Elle gagne, à présent, ceux de nos partenaires qui étaient demeurés à l'écart des initiatives pionnières engagées par la France et par l'Allemagne. La décision de créer un groupe aérien franco-britannique qui a été prise lors du sommet de Chartres, voilà quinze jours, en constitue l'illustration la plus récente.

Je me dois de mentionner la proposition, cette fois de caractère prospectif, que nous avons faite à nos partenaires de l'UEO et qu'ils ont acceptée, à savoir la rédaction d'un Livre blanc sur l'avenir de la sécurité du continent européen confiée à la fois aux membres actuels de l'UEO et à ses membres associés d'Europe centrale et orientale.

Pacte de stabilité en Europe

Tirant les leçons de la crise yougoslave, la France s'est également efforcée d'aider à faire prévaloir, en Europe, les principes de la diplomatie préventive. C'est le sens du Pacte de stabilité - idée lancée par M. Edouard Balladur - dont les Douze ont fait la première des actions communes prévues dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune, la PESC.

Je sais que ce projet a parfois été accueilli avec quel-

que s'écou-
voire av-
d'abord
des fro-
rence d-
de lanc-
sacrées
l'Europe
si le so-
été, pou-
et la co-
drais d-
Pacte c-
Budape-
Etat réu-
la Russi-
caractè-
enthous-
primés.

Ils on-
de stab-
relations
tale. Ils
dans les
voisinag-
la corbe-

J'ai p-
et 21 m-
permettr-
de stabi-

Union

La sé-
pays d'E-
être env-
connaître
continent

C'est,
l'avenir d-

L'Euro-
une régi-
devrons
suivante
goslavie
reviendr-
tion qui a
de rappr-

Il s'ag-
qui doit é-

C'est
les mesu-
titueront,
dans cet-

Union

Il nous
connaiss-
la Comm-
intérieure
les feux d-

L'abse-

que scepticisme, ici ou à l'extérieur de nos frontières, voire avec inquiétude. Était-il, par exemple, raisonnable d'aborder de front des sujets sensibles, comme ceux des frontières ou des minorités ? Pourtant, la conférence qui s'est tenue à Paris, au mois de mai, a permis de lancer la réflexion. Des tables rondes régionales consacrées, d'une part aux pays baltes et, d'autre part, à l'Europe centrale et orientale, se sont tenues depuis et, si le sommet de Budapest, lundi et mardi derniers, a été, pour ce qui concerne la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la CSCE, décevant, je voudrais dire au Sénat que la réunion intermédiaire du Pacte de stabilité qui s'est tenue à cette occasion à Budapest a été, au contraire, extrêmement positive. Était réuni l'ensemble des pays concernés, y compris la Russie, et j'ai été un peu surpris - je l'avoue - par le caractère et la tonalité très positifs pour ne pas dire enthousiastes de tous les participants qui se sont exprimés.

Ils ont estimé que le lancement d'initiatives du pacte de stabilité avait d'ores et déjà changé le climat des relations entre certains pays d'Europe centrale et orientale. Ils ont tous manifesté leur intention de conclure, dans les prochains mois, des traités d'amitié et de bon voisinage qui seront, en quelque sorte apportés "dans la corbeille" du Pacte de stabilité.

J'ai pu annoncer que la France organiserait, les 20 et 21 mars prochains, à Paris, la conférence finale qui permettra de conclure positivement l'exercice du Pacte de stabilité.

Union européenne - Balkans

La sécurité de l'Union européenne, même élargie aux pays d'Europe centrale et orientale, ne peut toutefois être envisagée indépendamment de la situation que connaîtront les régions situées à la périphérie de notre continent.

C'est, bien sûr, dans cet esprit qu'il faut envisager l'avenir de nos relations avec les pays des Balkans.

L'Europe ne pourra se permettre d'avoir à ses portes une région durablement marginalisée et instable. Nous devons nous efforcer de gagner nos partenaires à l'idée suivante : une fois la paix revenue dans l'ancienne Yougoslavie, parce que, comme je l'ai dit tout à l'heure, elle reviendra, ce sont tous les pays de l'ancienne fédération qui auront vocation à s'engager dans un processus de rapprochement avec l'Union.

Il s'agit là, bien entendu, d'un projet de long terme qui doit être envisagé dès aujourd'hui.

C'est la perspective de cette intégration ultérieure et les mesures d'encadrement qui la prépareront qui constitueront, demain, la meilleure garantie de la stabilité dans cette région du cœur de l'Europe.

Union européenne - Russie - CEI - Ukraine

Il nous faut également songer aux évolutions que connaissent la Russie ainsi que les États membres de la Communauté des États indépendants. La situation intérieure russe n'est plus, depuis quelques mois, sous les feux de l'actualité.

L'absence d'échéance électorale à court terme, une

certaine stabilisation de la situation politique, les progrès chaotiques mais incontestables de la transition économique expliquent sans doute ce défaut d'attention. Gardons-nous de croire, pour autant, que la Russie soit définitivement à l'abri de nouvelles crises ou d'un funeste retournement qui aurait évidemment de graves conséquences sur la stabilité de l'Europe tout entière.

Naturellement, nous ne pouvons pas raisonner à l'égard de ce continent en termes d'intégration ou d'adhésion à l'Union européenne. Mais les Européens doivent s'efforcer de contribuer à une stabilisation durable des pays de l'ancien espace soviétique.

Les accords de partenariat que les Douze ont déjà signés avec la Russie et l'Ukraine constituent une première démonstration de cette volonté, qui doit aussi s'exprimer dans le domaine de la sécurité. Ne donnons pas à la Russie le sentiment que nous cherchons à l'isoler, comme l'a dit M. Eltsine à Budapest, à transposer les frontières du pacte atlantique à celles de la Russie elle-même.

Partenariat pour la paix

Le Sommet de l'Alliance qui s'est tenu au mois de janvier dernier a proposé la création d'un partenariat pour la paix. Celui-ci a été mis en œuvre par le biais de programmes individuels de coopération, de manœuvres et d'exercices communs. Cette idée est bonne mais il aurait fallu aller jusqu'au bout de cette idée avant de donner le sentiment que l'Alliance se précipitait vers un élargissement prématuré. Réfléchissons-y ensemble mais avec sagesse en liant, notamment, l'évolution de l'Alliance à la stratégie d'élargissement de l'Union européenne et de l'Union de l'Europe occidentale.

Algérie

La sécurité et la stabilité de l'Europe dépendent également des évolutions que connaîtront les pays riverains du sud de la Méditerranée. La crise que traverse aujourd'hui l'Algérie nous rappelle cette évidence. Si je ne partage pas, à ce sujet, le catastrophisme de certains, je n'en suis pas moins convaincu que l'intérêt de la France et, au-delà, celui de l'Europe nous commande de ne pas rester inactifs.

C'est pourquoi, même si la solution de cette crise appartient, bien entendu, aux Algériens eux-mêmes, - je ne cesse de le répéter - la France ne ménage pas ses efforts pour aider ce pays à sortir du piège dans lequel il se trouve.

Nous avons conscience du fait que la crise a des racines économiques profondes. Nous avons donc aidé l'Algérie à accélérer sa transition vers un système réformé, ouvert vers l'extérieur, correspondant à nos conceptions de l'économie de marché.

Dans ce domaine, les premiers résultats sont très encourageants. C'est à l'unanimité que le Fonds monétaire international a adopté le plan de redressement de l'Algérie, lors de sa révision à mi-parcours. Cela a convaincu nos partenaires européens de soutenir les efforts de la France ; un crédit de 200 millions d'ECU a été débloqué par l'Union européenne à ce titre.

Sur le plan politique, conscients de ce que le statu

quo n'est pas tenable, nous n'avons cessé d'appeler au dialogue entre tous ceux qui récusent la violence et le terrorisme. Je l'ai dit à de multiples reprises : notre seul parti en Algérie est le parti de la démocratie.

Ce discours s'adresse aussi bien aux autorités en place qu'aux formations de l'opposition et aux islamistes.

En dépit de certains gestes bien venus, d'initiatives intéressantes, je pense à la réunion qui s'est tenue à Rome entre partisans du dialogue, les résultats sont, bien sûr, très insuffisants.

Il est clair, en tout cas, que la solution ne pourra être que politique et ne sera pas exclusivement sécuritaire.

Irak

Dans le Golfe, où je me suis rendu au début du mois d'octobre, la France continue à marquer sa solidarité à l'égard de ses alliés tout en encourageant l'Irak à appliquer l'ensemble des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Ce dernier a donné acte à l'Irak du geste important qu'a été la reconnaissance de la souveraineté du Koweït et de ses frontières, en application de la résolution 833. Il nous paraît nécessaire que la communauté internationale tienne compte de ces progrès, tout en continuant d'exiger de Bagdad de coopérer avec la commission spéciale des Nations unies et de faire la lumière sur le sort des disparus koweïtiens.

Processus de paix au Proche-Orient - aide aux Territoires palestiniens - développement économique régional

D'autres évolutions sur le pourtour de la Méditerranée incitent davantage à l'optimisme. La France a salué l'an passé, la conclusion des accords d'Oslo, puis celle de l'accord de paix israélo-jordanien, qui constituent un pas très important vers la paix globale. Nous nous sommes efforcés de soutenir concrètement la mise en application de ces accords, que ce soit à titre bilatéral ou dans le cadre de l'Union européenne. C'est ainsi que nous avons proposé à nos partenaires d'ajouter aux 500 millions d'ECU déjà prévus pour la reconstruction des Territoires, un fonds du même montant destiné au financement des projets de développement régional.

Dans le même esprit, nous participons activement au volet du processus de paix, en particulier au sein des groupes de travail sur le développement économique, sur les réfugiés, sur l'eau, sur la sécurité et sur le désarmement.

Union européenne - Proche-Orient

Malgré tous ses efforts, - et mon collègue Klaus Kinkel, qui exerce à l'heure actuelle la présidence du Conseil de l'Union européenne au niveau des ministres des Affaires étrangères, a eu raison de le dire - malgré tout ce qu'elle fait, malgré tout l'argent qu'elle donne et qu'elle ne se contente pas de promettre, nous avons le sentiment que l'Europe n'a pas toujours, dans la gestion du processus de paix au Moyen-Orient, la place qui lui revient. Cela a été particulièrement sensible lors du

sommet de Casablanca, où on nous a donné in extremis la parole alors que tout, je dois bien le dire, avait été organisé sans nous.

Depuis, nous avons, grâce à une réaction un peu vigoureuse, redressé la barre, et la place de l'Europe, en particulier du groupe multilatéral chargé du développement économique régional, dont l'Union européenne assure la présidence, a été réaffirmée dans ce processus, notamment dans le processus de suivi de la conférence.

Notre conviction est que c'est l'ensemble de la région qui peut trouver un nouvel équilibre et un nouvel élan, y compris dans ses relations avec l'Europe à travers la réussite du processus de paix.

Liban

La solution de la question libanaise, à laquelle la France est particulièrement attachée, doit y trouver sa place. La résolution 425 qui traite du Liban n'est pas caduque à nos yeux, comme je m'emploie à le rappeler à chacun des interlocuteurs de la région.

Les difficultés économiques que connaissent encore bon nombre de ces pays et que les extrémistes de tout bord s'efforcent d'exploiter peuvent être progressivement surmontées grâce au développement d'une coopération régionale active.

Union européenne - Méditerranée

A l'occasion de la présidence française, nous nous emploierons à convaincre nos partenaires de ce que la coopération euro-méditerranéenne doit figurer au premier rang de nos préoccupations. Plusieurs échéances importantes nous attendent : l'achèvement de la négociation des nouveaux accords avec le Maroc, la Tunisie et Israël et la préparation de l'union douanière avec la Turquie, prévue pour 1996. Au-delà, notre objectif doit consister à considérer l'ensemble de cette zone comme un espace de partenariat privilégié et nous nous y emploierons au cours de la présidence française.

Il est conforme à la vocation de la France d'amener l'Union européenne à concevoir de manière ambitieuse les relations qu'elle doit entretenir avec l'ensemble du monde.

Rwanda

L'action que nous menons dans ce cadre ne suffit pas, bien entendu, à nous dispenser d'assumer, pour notre propre part, des responsabilités plus générales et plus mondiales. Il en va ainsi de l'Afrique, comme nous avons pu le mesurer une nouvelle fois l'été dernier face à la tragédie rwandaise. L'inaction des grandes puissances nous a conduits à assumer les risques de l'opération Turquoise dans le strict respect du cadre défini par le Conseil de sécurité et avec le concours de plusieurs de nos partenaires africains.

Chacun reconnaît à présent que l'action de la France a été exemplaire, qu'elle a rétabli les conditions minimales pour le retour à la paix civile au Rwanda et qu'elle a permis surtout d'épargner des milliers de vies. Encore faut-il que de nouvelles mesures soient décidées à pré-

sent, impliquant à la fois les autorités rwandaises, celles des pays voisins, et la communauté internationale dans son ensemble.

Nous plaçons à ce titre pour la tenue d'une conférence régionale, sérieusement préparée, destinée en premier lieu à permettre le retour au Rwanda des deux millions de réfugiés qui sont actuellement concentrés dans les camps au Zaïre et au Burundi.

Prévention des conflits en Afrique - démocratie et développement

Au-delà, l'expérience de la tragédie rwandaise amène à soulever la question de la diplomatie préventive et de la prévention des crises en Afrique.

Cette question vous le savez, a fait l'objet d'une discussion approfondie lors du sommet de Biarritz. Chacun reconnaît la nécessité d'améliorer les mécanismes existants au sein de l'Organisation de l'unité africaine.

La constitution d'une force interafricaine, capable d'intervenir dans l'urgence, fait l'objet de plusieurs interrogations : comment encadrer de telles interventions, comment aider à la mise en œuvre d'une force dotée d'une réelle efficacité opérationnelle. Il faut se poser toutes ces questions et tenter de les résoudre. C'est ce à quoi nous travaillons avec nos partenaires européens et nos amis africains.

La prévention des crises en Afrique passe également par les progrès de la démocratie et par la relance du développement. Ces questions ont été naturellement traitées en profondeur lors du sommet de Biarritz.

Contrairement à une idée reçue, largement propagée par une partie de la presse internationale, les progrès de la démocratie sur le continent africain sont incontestables, comme le démontre la généralisation du multipartisme et le grand nombre d'élections qui se sont tenues au cours des années et des mois passés. La France continue à apporter son concours déterminé à ces processus électoraux et démocratiques.

Situation économique de l'Afrique - dévaluation du franc CFA

La situation économique du continent africain figurait également à notre ordre du jour. L'année 1994 a en effet été marquée par la dévaluation du franc CFA, qui a permis à l'Afrique francophone de renouer avec les institutions financières internationales.

Inéluctable, cette décision était difficile à prendre en raison de son coût social prévisible. C'est pourquoi la France a pris de très importantes mesures d'aide, afin de limiter ses effets sur le niveau de vie des populations.

Le bilan de la dévaluation près d'un an après, peut déjà être apprécié assez positivement : redémarrage des économies, la compétitivité retrouvée des entreprises, la reprise des projets de développement. Il reste que l'amélioration de la situation de ces pays ne saurait être obtenue en l'absence d'une mobilisation accrue de la communauté internationale. C'est le discours que nous tenons à nos partenaires industrialisés. C'est l'exemple que nous leur donnons, puisque la France est désormais le pays qui se rapproche le plus du fameux

objectif de 0,7 % du PNB que doit atteindre l'aide bilatérale aux pays en développement.

Chine

D'autres régions du monde - l'Asie, l'Amérique latine - connaissent aujourd'hui une véritable explosion économique et une stabilité politique qui contrastent avec la situation de l'Afrique. La France y avait perdu ces dernières années, me semble-t-il, un peu de l'influence qui était traditionnellement la sienne. Nous nous sommes efforcés d'y retrouver toute notre place.

Un des principaux acquis diplomatiques de l'année écoulée réside, dans la normalisation de nos relations avec la Chine. Il était paradoxal que le dialogue instauré en 1964 par le Général de Gaulle se soit trouvé interrompu au moment même où la Chine, forte de son exceptionnelle croissance économique, retrouvait toute son influence sur la scène asiatique et sur la scène mondiale.

Sans renoncer à nos principes - les messages que nous avons fait passer sur les Droits de l'Homme ont été clairs - nous nous devons de renouer le dialogue. C'est à présent chose faite, après les visites du Premier ministre en Chine et du Président chinois Jiang Zemin en France.

Cambodge - Vietnam

Le renforcement de la présence française dans la péninsule indochinoise constituait une autre de nos priorités. Nous continuons naturellement à suivre très attentivement l'évolution de la situation au Cambodge et à participer à la reconstruction de ce pays. Au Vietnam, où je me trouvais il y a quelques jours encore et où M. le Président de la République s'était rendu en février 1993, notre position m'a paru très solidement confortée. Nous sommes le premier donneur d'aides au Vietnam et nous sommes aussi le premier investisseur et le premier partenaire commercial non asiatique de ce pays, qui connaît actuellement une croissance économique de l'ordre de 8 % à 9 % par an.

Nous l'avons aidé à reprendre sa place au sein de la communauté internationale, en dépit des fortes résistances américaines. Il a rejoint la communauté francophone et se propose, vous le savez, d'organiser en 1997 le sommet de la francophonie.

Cet ensemble de circonstances place la France et ses entreprises en bonne position pour participer à l'essor d'un pays désormais soucieux de se réintégrer dans la normalité internationale. J'ouvrirai d'ailleurs une petite parenthèse à ce sujet pour indiquer - j'aborderai cette question tout à l'heure lors de l'examen des crédits - qu'il est parfois réconfortant de voir sur le terrain ce que fait la coopération française. Lorsque j'ai visité le Centre du cœur créé à Hô Chi Minh-Ville par le professeur Carpentier avec l'aide des pouvoirs publics, du ministère des Affaires étrangères et du ministère des Finances, j'ai été fier de constater que la France était capable de créer au cœur de Saïgon, avec des chirurgiens vietnamiens formés chez nous, une clinique de chirurgie cardiaque qui n'a rien à envier au niveau de technologie et de qualité de nos hôpitaux français.

Japon - Inde

Parallèlement, nos liens économiques et politiques se renforcent avec d'autres pays asiatiques, en particulier avec le Japon où je me suis rendu l'an passé - nous attendons beaucoup de l'année de la France, - nous attendons beaucoup de l'année de la France, prévue pour 1996 - et avec l'Inde, qui a amorcé une réorientation de sa politique étrangère, et qui m'a paru désireuse de nouer avec la France et avec l'Europe des liens plus étroits.

Amérique latine

J'ai également effectué plusieurs voyages en Amérique centrale et en Amérique latine, au Mexique, au Chili et en Argentine. Ces voyages m'ont convaincu de ce que la France avait également à l'égard de cette région des atouts qu'elle pouvait encore faire fructifier. Ces pays, qui ont renoué avec la démocratie et avec une croissance économique saine, sont très désireux de voir les entreprises françaises participer encore à leur développement. M. de Villepin, qui m'accompagnait à l'occasion d'un de ces voyages, a pu en juger aussi bien que moi.

Haïti

Leurs gouvernements sont attentifs à l'action que nous menons là où le besoin s'en fait encore sentir, afin de favoriser la stabilité régionale. Cette attention constitue pour nous une incitation supplémentaire à nous associer aux efforts que déploie la communauté internationale dans la zone, je pense notamment à Haïti. Comme nous l'avions annoncé, nous avons repris notre coopération bilatérale avec Haïti au lendemain du retour du Président Aristide. Nous participons à présent au sein de la MINUHA à l'effort de réconciliation et de restauration de la légalité dans ce pays.

Action de la France au sein de l'ONU - rôle, moyens et réforme de l'ONU

C'est donc partout dans le monde que la France entend contribuer aux progrès de la paix, de la démocratie et du développement. Cette volonté s'exprime bien entendu à travers l'action que nous menons au sein de l'Organisation des Nations unies.

Je le dis avec force et conviction : je ne m'associe pas aux critiques qui sont parfois hâtivement adressées à l'Organisation des Nations unies, et qu'elle ne mérite pas. Il est trop facile de lui attribuer la responsabilité de certains échecs ponctuels lorsque les Etats qui constituent l'organisation négligent ou refusent de lui donner les moyens qui lui permettraient d'assumer pleinement sa mission.

Il serait imprudent d'oublier que l'autorité de l'ONU constitue aujourd'hui le seul contrepoids à la confrontation abrupte des grandes puissances ou des ensembles régionaux. Cessons donc de dénigrer cette organisation. Donnons-lui les moyens d'accomplir les missions que nous lui confions. Je regrette de ce point de vue les déclarations de certains responsables internationaux qui montrent du doigt l'Organisation des Nations unies alors qu'un peu d'introspection leur serait sans doute utile.

Sur le terrain politique, nous tenons pleinement notre place de membre permanent du Conseil de sécurité.

Non seulement la France occupe le deuxième rang des Etats qui participent aux opérations du maintien de la paix, mais elle a multiplié les initiatives afin d'alerter et de mobiliser ses partenaires sur le terrain de la gestion des crises, de la diplomatie préventive et de l'action humanitaire.

La France est le cinquième contributeur au budget de l'Organisation des Nations unies. Elle s'acquitte avec une parfaite régularité de ses obligations dans ce domaine - j'espère que ce propos restera actuel. Ce point mérite d'être signalé dans la mesure où son exemple n'est que trop rarement suivi par les autres grands pays contributeurs.

Cette attitude exemplaire nous autorise à prendre une part active aux discussions qui décideront de l'avenir de l'Organisation. Nous avons ainsi appuyé les projets susceptibles de renforcer l'efficacité de sa gestion. Nous avons proposé la création d'un comité de discipline budgétaire. Enfin, nous nous sommes prononcés en faveur d'un renforcement des pouvoirs et des moyens dévolus au Secrétaire général.

A terme, il s'agit de lui permettre de s'appuyer, dans les situations d'urgence, sur des moyens militaires disponibles dans de très brefs délais.

Nous contribuons avec pragmatisme au débat sur la réforme du Conseil de sécurité en appuyant les vœux de l'Allemagne et du Japon d'accéder à un siège de membre permanent et en insistant pour que nos partenaires du Sud bénéficient, eux aussi, d'une représentation adéquate au sein de cette enceinte, élargie modérément pour en préserver l'efficacité.

Bref, sur tous les grands sujets qui concernent l'avenir de la communauté internationale, la voix de la France aux Nations unies est écoutée et respectée.

Nous avons, pour la politique étrangère de la France - j'ai essayé d'en faire un résumé à la fois trop long et trop sommaire - de grandes ambitions. Face aux crises qui secouent le monde contemporain, face aux échéances qui nous attendent et engagent notre avenir, nous avons à cœur de nous montrer fidèles à la vocation de notre pays.

Une politique étrangère ambitieuse, c'est d'abord le souci de fidélité à nos principes. Mais je ne crois pas me montrer trop prosaïque en ajoutant que cela exige également un instrument diplomatique efficace, adapté aux nouvelles conditions de la vie internationale et doté des moyens indispensables à son action.

Budget du ministère des Affaires étrangères - crédits de fonctionnement

Vous reconnaîtrez là la transition par laquelle je vous amène aux considérations sur le projet de budget du ministère des Affaires étrangères pour 1995.

Dans un contexte de rigueur budgétaire, nécessaire si l'on veut redonner à notre pays toutes ses chances dans la compétition européenne et mondiale, le ministère des Affaires étrangères préserve, pour 1995, l'essentiel de ses moyens : globalement, ceux-ci progresseront de 3 % par rapport au budget de 1994.

Cette progression, qui est satisfaisante, puisqu'elle nous situe au-dessus de la moyenne de l'évolution nationale des crédits, ne me fait pas oublier que les crédits du Quai d'Orsay ont été très sévèrement amputés par ces exercices que l'on qualifie parfois en termes un peu sibériens de "gel des crédits" : 628 millions de francs en 1993, 422 millions de francs en 1994.

Le projet de budget pour 1995 recouvre, au-delà de cette progression globale de 3 %, deux évolutions un peu contrastées : en ce qui concerne les moyens de fonctionnement et les investissements, la logistique, dirais-je, les moyens sont reconduits ; pour ce qui est des crédits d'intervention, c'est-à-dire évidemment l'essentiel, les moyens connaissent une croissance sensible, qui permettra de consolider la présence française à l'étranger, notamment de maintenir nos efforts en faveur de nos compatriotes expatriés.

Je voudrais maintenant reprendre rapidement chacun de ces chapitres.

Tout d'abord, s'agissant de la logistique, en matière d'emplois, la mise en œuvre du schéma d'adaptation des réseaux diplomatiques, consulaires et culturels, dont j'avais eu l'occasion de vous expliquer la philosophie l'an dernier, se poursuit.

En 1995, ce schéma prévoit 140 suppressions d'emplois d'agents expatriés, pour l'essentiel de catégorie C, suppressions qui sont compensées par le financement du recrutement de 70 auxiliaires locaux et par une mesure de renforcement de l'encadrement de postes à l'étranger comportant dix créations d'emplois de catégorie A et trois de catégorie B.

Hors schéma, les services des visas à l'étranger seront renforcés par une mesure de création d'emplois de sept secrétaires de chancellerie.

Les moyens de fonctionnement courant augmenteront, eux, de 4,35 %. En réalité, je voudrais rappeler que, depuis dix ans, les crédits de fonctionnement du ministère des Affaires étrangères ont été reconduits en francs courants. C'est dire l'effort de productivité, pour prendre les choses du bon côté, qui a été demandé à ce ministère.

Dans ce contexte, j'ai décidé de généraliser la déconcentration des crédits de fonctionnement aux postes dans un double souci de rationalisation et de responsabilisation.

Les moyens de l'informatique et du chiffre diminueront, malheureusement, de 6,7 % ce qui nous condamne à observer une pause dans le lancement des opérations nouvelles. Ces crédits comprennent 116 millions de francs destinés au maintien des activités existantes et 24 millions de francs affectés au développement de nouveaux projets.

Le ministère a réalisé des opérations remarquables d'informatisation : je pense au réseau mondial Visas, que vous avez peut-être vu fonctionner dans nos chancelleries à l'étranger, je pense aussi au système Cible dans l'informatique de gestion ou au système Sartre pour la communication protégée des télégrammes.

En matière de logistique, il est un point qui me préoccupe beaucoup - je le dis en toute franchise à la Haute

Assemblée - je veux parler de la réduction des dotations d'investissement du ministère des Affaires étrangères.

Les dépenses en capital sont en baisse significative par rapport au budget initial de 1994 : moins 23 %. Il est vrai que, au cours des années passées, ces crédits avaient fortement progressé pour financer les ouvertures de nos nouvelles représentations à l'Est. Il n'est donc pas absurde qu'après une augmentation exceptionnelle, on en revienne à l'"étiage".

Toutefois, le niveau des crédits prévus pour 1995 n'est pas à la hauteur des responsabilités patrimoniales du Quai d'Orsay. Pour compenser cette contrainte, j'ai décidé de moderniser la politique patrimoniale et immobilière, en mettant en place un schéma directeur qui nous permettra de programmer sur plusieurs années non seulement les investissements neufs, mais également la maintenance immobilière. Mais quelle que soit la rationalisation de la gestion, quand les crédits ne suivent pas, cela pose évidemment un problème.

Certes, les collectifs budgétaires sont l'occasion pour le ministère de financer des opérations lourdes et exceptionnelles. Le projet de loi de finances rectificative pour 1994, qui vous sera bientôt soumis, aura pour effet de compenser partiellement l'insuffisance des dotations d'investissement de la loi de finances initiale. Ce texte, je vous le signale, prévoit en particulier, une ouverture nette de crédits d'investissement de 113 millions de francs, qui permettra de financer le solde de l'acquisition des cinq premiers étages de l'immeuble "Louvain" à Bruxelles, où j'ai inauguré, voilà quelques jours, la nouvelle représentation permanente.

Il s'agit d'un très bel outil, qui permet de regrouper l'ensemble des services des différents ministères qui nous représentent à Bruxelles. Elle est dotée, en matière de bureautique ou de moyens de liaison avec Paris, des toutes nouvelles techniques.

L'ouverture de ces crédits dans la loi de finances rectificative permettra également de renforcer la sécurité de nos implantations immobilières à Alger, et de commencer à financer l'opération de réaménagement du centre de conférences internationales de l'avenue Kléber.

Par ailleurs, le Premier ministre a décidé, dans le cadre du dernier comité interministériel des moyens de l'Etat à l'étranger, d'engager le regroupement des services de notre future ambassade à Berlin sur le site de la Pariser Platz. Nous comptons étudier rapidement cette opération en vue de la construction d'une ambassade de France à Berlin à la fin de ce siècle.

Dans ce contexte, je continue à attacher, bien évidemment, une attention particulière aux questions du personnel.

La réforme du Quai d'Orsay, qui a été lancée au mois de septembre 1993, s'ordonne autour de la mobilisation des agents du ministère.

Cette mobilisation s'appuie d'abord sur une gestion plus dynamique des carrières : généralisation des stages informatiques, introduction du plan de carrière individuel, liaison plus forte entre les fonctions diplomatiques et les fonctions culturelles qui étaient trop cloisonnées dans le passé.

J'ai également engagé un programme de revalorisation de la situation des chiffeurs qui tient compte des spécificités de cette filière. Il était important de renforcer la seule filière technique d'un ministère à dominante politique et administrative.

A la suite du rapport demandé à M. l'ambassadeur Cuvillier sur la situation des personnels du ministère des Affaires étrangères, un effort a été accompli en ce qui concerne le logement des agents de catégorie C et B à Paris : mon Département ministériel va ainsi acquérir, sous forme de droit de réservations, une quarantaine d'appartements à Paris, principalement dans le XV^e arrondissement et dans le XVIII^e arrondissement. Monsieur Chinaud, au moyen d'une enveloppe de crédits de dix millions de francs.

Français de l'étranger - adaptation du réseau diplomatique et consulaire

Au-delà de ses aspects logistiques, ce projet de budget permet de consolider la présence française à l'étranger.

Les dotations d'intervention, telles qu'elles vous sont proposées, permettront de consolider notre appui aux Français de l'étranger, d'engager des actions nouvelles déterminantes pour le rayonnement culturel de la France dans le monde et de préserver la crédibilité de nos engagements extérieurs.

Tout d'abord, l'appui aux Français de l'étranger - je sais qu'il tient particulièrement à cœur aux sénateurs qui les représentent - constitue une priorité essentielle du ministère des Affaires étrangères.

Les Français de l'étranger bénéficient du deuxième réseau diplomatique et consulaire du monde après celui des Etats-Unis.

Notre réseau consulaire de 235 postes assure un appui complet à l'expatriation. Il fait l'objet d'une adaptation et d'une modernisation constante : un tiers des postes sont équipés en micro-informatique, 160 sont reliés au réseau mondial Visas.

Nous disposons donc là d'un réseau dense, mais ce réseau doit vivre : certains postes ferment, d'autres ouvrent. Depuis 1990 nous avons fermé ou transféré 68 postes, mais nous en avons ouvert 56, dont 13 dans les pays de l'ex-URSS.

Compte tenu de la situation budgétaire tendue de nos crédits, un programme de fermetures de postes diplomatiques et consulaires qui ne remet pas en cause notre présence à l'étranger est actuellement à l'étude.

J'ai également engagé, avec nos partenaires européens, une réflexion sur l'évolution de la fonction consulaire au sein de l'Union européenne.

Dès lors que se met en place le système Schengen, nous devons nous demander si la fonction consulaire ne peut pas être assumée dans les pays de l'Union européenne en synergie plus étroite avec les différents Etats signataires des accords de Schengen.

J'en reviens à l'aide sociale aux Français de l'étranger.

Force est de constater la paupérisation croissante de la communauté expatriée. En 1994, on recense 6 221

bénéficiaires de l'aide sociale contre 5 124 en 1989. L'effort en matière de crédits d'assistance, engagé en 1994, sera maintenu avec une progression des crédits de 6 % en 1995.

Dans le domaine de l'emploi et de la réinsertion professionnelle, le ministère des Affaires étrangères s'efforce d'étendre le réseau des comités consulaires là où les besoins se font sentir. Les bons résultats enregistrés en matière de formation de nos ressortissants permettent ensuite de trouver un emploi à l'étranger, méritent d'être signalés : 1 500 placements ont ainsi eu lieu cette année.

L'action de la mission "Femmes françaises à l'étranger" nous aide également à mieux cerner les problèmes que rencontrent les Françaises pour y faire vivre leur famille, dont elles sont souvent le seul soutien.

La mission de l'adoption internationale, enfin, aide les familles concernées à accomplir les démarches nécessaires en vue des adoptions, toujours plus nombreuses et tant attendues.

Un autre objectif de nos interventions à l'étranger concerne la préservation de la qualité de notre dispositif scolaire.

Le projet de budget pour 1995 prend très bien en compte cette exigence.

En premier lieu, le schéma d'adaptation des réseaux sera étendu à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, l'AEFE.

En second lieu, nous poursuivons l'effort de revalorisation des bourses scolaires, déjà engagé en 1994. La hausse était de 16 % en 1994 et elle sera de 37 % en 1995. Le nombre de nos boursiers devrait passer de 15 400 à 18 000. Au total, une famille française sur trois, installée à l'étranger, pourra bénéficier d'une bourse. Même les censeurs les plus systématiques de notre action reconnaissent qu'il s'agit d'un progrès incontestable.

Sécurité des Français résidant en Algérie

Une attention particulière a été apportée à la sécurité de nos compatriotes vivant en Algérie et dont plus de 20, depuis septembre 1993, ont hélas payé de leur vie, du seul fait qu'ils étaient Français, le maintien de notre présence. L'émotion provoquée par ces attentats reste très forte, je la partage pleinement, et je veux rendre un hommage solennel à la mémoire de chacun d'entre eux.

Plus de 90 millions de francs ont été dégagés sur l'exercice 1994 pour regrouper nos implantations sur un seul site à Alger, pour renforcer les effectifs des forces de sécurité et pour transférer en France l'instruction des demandes de visas.

Par ailleurs, un programme d'accueil de nos compatriotes de retour d'Algérie a été engagé. Le gouvernement vient de renforcer ce dispositif, qui sera financé dans le projet de collectif budgétaire de fin d'année : 80 millions de francs seront consacrés à l'aide à l'installation et au déménagement de nos compatriotes rentrant d'Algérie.

Relations culturelles extérieures - réforme de la DGRCSST

Mesdames, Messieurs, les sénateurs,

Je vous avais présenté, l'an dernier, les grandes lignes de la réforme de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Cette réforme a été réalisée. Vous me permettrez, d'ailleurs, de noter au passage que les commissions de réflexion installées au Quai d'Orsay depuis 1993 ont toutes débouché sur des réformes qui sont appliquées depuis plusieurs mois.

La réforme de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques permet d'assurer la cohérence entre les différents instruments, de veiller à leur efficacité grâce aux rapprochements des réseaux culturels qui étaient trop dispersés, et de rationaliser les services centraux de cette direction.

Sur le plan des moyens budgétaires, les crédits de l'action culturelle extérieure avaient été fortement taxés en 1993. J'ai souhaité et obtenu un redressement des moyens de la direction générale pour 1995.

Ces crédits augmenteront de 163 millions de francs soit d'un peu plus de 5 %, pourcentage qu'il faut mettre en parallèle avec la norme horizontale d'évolution des crédits d'intervention qui est de moins 15 %. Cette augmentation de crédits nous permettra de développer deux actions que je juge prioritaires : l'audiovisuel extérieur et la coopération linguistique.

Sur ma proposition, le Premier ministre a décidé d'engager un plan d'action audiovisuelle extérieure sur la période 1994-1998. Un effort supplémentaire de 430 millions de francs de mesures nouvelles sur la période 1995-1998 a été décidé.

Ce plan a différents objectifs.

Il vise tout d'abord à mieux valoriser l'image de la France, en développant les programmes spécifiquement destinés à l'international, ainsi que le sous-titrage et le doublage en langues étrangères des programmes de Canal France International.

Il tend par ailleurs à renforcer l'adaptation de nos programmes aux attentes des publics ; cela se fera par une régionalisation des programmes, car l'on attend pas les mêmes séries d'émissions au Vietnam et au Chili.

Il a enfin pour objet de généraliser dans les principales régions les "bouquets" satellitaires de programmes de radios et de télévisions en associant à nos opérateurs - Radio France Internationale, TV5, Canal France International - des chaînes thématiques comme Arte, Euromusique ou Euronews.

Pour 1995, le Département bénéficiera d'une mesure nouvelle de 58 millions de francs permettant de financer l'enrichissement de la grille de TV5 et sa pérennisation en Asie, le développement des modules en langues étrangères sur Canal France International, la présence sur les satellites Arabsat et Palapa, qui nous permettra de faire monter sur Eutelsat, Arte, Euromusique et Euronews.

Le budget de Radio France Internationale en 1995, augmentera de 6 %, ce qui donnera à cette société la

possibilité de renforcer la régionalisation de ses programmes et d'améliorer la qualité de son signal onde courte.

La seconde action prioritaire est la coopération linguistique.

Elle bénéficiera de moyens complémentaires importants d'un montant de 70 millions de francs pour promouvoir notre langue auprès des pays de la communauté francophone du pourtour méditerranéen et des pays d'Europe centrale et orientale, et pour accueillir un nombre plus important de boursiers.

J'ai en effet souhaité relancer notre coopération linguistique dans la mesure où nos moyens, qui étaient en baisse n'étaient plus à la hauteur des enjeux.

Il est essentiel de maintenir un niveau de crédits d'intervention suffisant pour répondre non seulement à nos engagements internationaux, mais également à notre rang de puissance mondiale.

Crédits d'intervention pour les engagements extérieurs de la France

J'en viens aux crédits destinés à financer nos différents engagements extérieurs.

En ce qui concerne les forces de maintien de la paix, le chapitre des contributions obligatoires progressera, en 1995, de 5,7 %.

Les crédits de coopération de défense diminueront, hors programme d'aide militaire au Cambodge, qui sera traité en collectif. Au total, ces crédits seront donc maintenus au même niveau.

Les crédits prévus permettront de reconduire le volume des stages pour les militaires étrangers en France.

La dotation des contributions bénévoles correspond à celle du budget de 1994 régulé. Nous ne pourrions descendre en deça de ce niveau de crédits sans risquer de compromettre, dans ce domaine, notre crédibilité internationale.

La dotation du fonds d'urgence humanitaire dont parlera Mme le ministre délégué à l'Action humanitaire est reconduite pour un montant de 122 millions de francs.

Globalement, il s'agit donc d'un projet de budget contrasté : strict en matière de fonctionnement, positif et ambitieux en matière d'intervention.

Redressement nécessaire du budget du ministère des Affaires étrangères

Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, le maintien de notre action diplomatique et l'affirmation du rôle de la France dans le monde passent par un redressement à terme du budget des Affaires étrangères. Je crois qu'à l'avenir ce budget devra bénéficier de la même attention que celle dont ont été l'objet les grandes fonctions régaliennes de l'Etat, qu'il s'agisse à juste titre de la sécurité ou de la justice.

Trois considérations nous incitent à ne pas oublier cette préoccupation.

Tout d'abord, comme je viens de le dire, l'action menée par ce ministère relève clairement des prérogatives

régaliennes de l'Etat. A l'image d'autres administrations, le ministère des Affaires étrangères mérite, pour cette raison, de se voir réserver une attention particulière. L'œuvre de modernisation de l'Etat qui a été engagée par ce gouvernement implique, à l'évidence, qu'une place plus grande lui soit réservée.

Ensuite, le Quai d'Orsay a accompli, depuis dix-huit mois, des efforts considérables afin de restaurer l'efficacité de son action. La réforme de nos méthodes de travail, que j'ai voulu engager, commence à porter ses fruits.

Je tiens à rendre hommage ici aux fonctionnaires, qu'ils soient ou non diplomates, qui travaillent dans le cadre du ministère des Affaires étrangères. Tous ont fait preuve, au long des derniers mois, dans des circonstances très difficiles, d'une volonté d'agir, d'une disponibilité, d'une mobilisation, d'un sens du service de l'Etat et de la France - ils l'ont peut-être plus que d'autres compte tenu de leurs fonctions - qui méritent d'être salués devant la Haute assemblée.

Certains d'entre eux ont pris des risques personnels très grands. En effet nombreux sont les postes où la vie de nos diplomates est exposée. J'aurai, à ce titre, une pensée pour notre actuel ambassadeur à Sarajevo, qui était déjà présent dans la ville avant même l'ultimatum et qui y demeure depuis, dans des conditions souvent très difficiles.

La troisième considération militant en faveur d'un redressement à terme du budget des Affaires étrangères tient au nouveau contexte international, qui recèle aujourd'hui plus d'incertitudes, de risques, mais aussi d'opportunités qu'hier. Nous n'avons pas fini d'exercer notre influence apaisante sur les crises qui secouent le monde contemporain. Nous sentons qu'une chance nous est donnée d'apporter au monde le message singulier de la France, au profit de la paix et de la solidarité.

Mesdames, Messieurs les sénateurs, le projet de budget qui vous est aujourd'hui soumis témoigne de l'effort qui doit être engagé afin de donner à la diplomatie française les moyens de ses légitimes ambitions. Vous savez, comme moi, que cet effort doit être poursuivi. Je ne doute pas dès lors, que vous souhaitiez apporter, par votre soutien à ce projet de budget, l'appui de la représentation nationale à la grande ambition que doit être, pour nous, la politique étrangère de la France.

REPONSE DU MINISTRE A L'ISSUE DU DEBAT

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les sénateurs, je tiens d'abord à remercier les rapporteurs des différentes commissions compétentes qui se sont exprimés sur le projet de budget de mon ministère, et qui ont proposé à la Haute Assemblée de l'adopter.

Je remercie le président de la commission des Affaires étrangères, M. de Villepin, des appréciations qu'il a bien voulu porter.

Ces remerciements, je les étends à tous les orateurs qui se sont exprimés au cours de ce débat de haute tenue, et d'abord aux sénateurs appartenant aux groupes de la majorité, qui soutiennent l'action du gouvernement. J'ai été très sensible aux jugements, souvent élogieux, qu'ils ont portés sur la manière dont est con-

duite la diplomatie française. Ces éloges s'adressent à l'ensemble des diplomates et des personnels du Quai d'Orsay, qui font preuve, comme je le disais ce matin, de compétence et de dévouement dans l'accomplissement d'une tâche difficile.

Je remercie aussi les orateurs de l'opposition, qui ont évité, pour la plupart d'entre eux, de tomber dans l'exercice trop répandu de la polémique politicienne. Je note peut-être une petite exception, justifiée par des considérations intérieures, s'agissant de l'Algérie, mais, j'y reviendrai.

Je vais m'efforcer maintenant de répondre, point par point, du moins le plus complètement possible, aux diverses interventions et aux questions qui n'ont été posées.

Budget du ministère des Affaires étrangères - rapport annuel de la Cour des Comptes - dotations en capital - Centre de conférences internationales - contributions bénévoles

M. Chaumont, qui a ouvert le feu, a commencé par quatre observations que je voudrais reprendre les unes après les autres.

Il a d'abord déploré les annulations de crédits qui vident l'exercice auquel nous nous livrons aujourd'hui d'une partie de son sens. Le principe fondamental de la solidarité gouvernementale et l'expérience que j'ai acquise entre 1986 et 1988 en exerçant les fonctions de ministre du Budget m'interdisent d'abonder dans son sens, quelle que soit l'envie que j'en ai parfois.

Je pourrai en tout cas le rassurer sur un point : nous prenons bien la précaution de ne pas annoncer, en début d'année et prématurément, notamment devant les différentes instances des Nations unies, des montants de contributions que nous ne pourrions pas ensuite honorer. Nous savons qu'il faut être très prudent dans les effets d'annonce, compte tenu de la répétition de ces annulations et de ces gels.

Vous avez ensuite évoqué, Monsieur le sénateur, le rapport de la Cour des comptes sur la gestion du ministère des Affaires étrangères pendant les exercices 1989 à 1993. Je ne reprendrai pas ces diverses observations.

Je peux cependant vous dire que la plupart des réformes que j'ai engagées depuis mon arrivée au Quai d'Orsay ont permis de répondre aux critiques que la Cour des comptes avaient portées.

Je pense, par exemple, à la réorganisation de l'ancienne direction du personnel et de l'administration générale. Je pense également à la gestion des subventions aux associations, dans laquelle j'ai mis de l'ordre, puisque aujourd'hui une commission d'attribution présidée par le Secrétaire général du Quai d'Orsay procède à l'examen de toutes les demandes et de toutes les décisions d'octroi de subventions, même celles que je prends moi-même.

Enfin, dans la gestion de l'Hôtel du ministre, les règles administratives ont été rétablies puisque j'ai créé par un arrêté signé conjointement avec mon collègue du budget, une régie d'avances qui désormais fonctionne avec les pièces justificatives qui l'imposent.

Vous vous êtes ému, ensuite, Monsieur le sénateur de l'insuffisance des dotations en capital. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit moi-même ce matin quand j'ai constaté effectivement le faible niveau des crédits de paiement et des autorisations de programme pour l'exercice 1995. J'ai simplement pondéré cette appréciation en signalant que certaines opérations étaient financées au travers de la loi de finances rectificative.

Ce sera précisément le cas pour la construction de notre ambassade à Berlin. M. le Premier ministre a en effet rendu son arbitrage et a donc décidé à la fois l'acquisition de la parcelle de terrain supplémentaire qui nous est nécessaire pour édifier ce bâtiment, et la mise en route de cette opération.

Monsieur Chaumont, vous avez signalé à juste titre à quel point l'affaire du Centre de conférences internationales du Quai Branly avait été mal gérée, depuis le lancement de l'opération, voilà quelques années.

Lorsque je suis entré en fonctions, je me suis trouvé dans une situation fort difficile. J'avais tout intérêt - et toute inclination - à accepter la Rolls Royce qu'on offrait au Quai d'Orsay en matière de Centre de conférences internationales. Par un effet de rigueur peut-être contestable, j'ai préféré une 2 CV ; et j'ai proposé au gouvernement, qui a finalement accepté, d'annuler ce projet et de lui substituer l'agrandissement du Centre de conférences internationales de l'avenue Kléber. Cette solution a eu ma préférence, d'abord parce que nous n'avions pas l'argent nécessaire pour les investissements du Quai Branly qui devait coûter environ 3 milliards de francs. On devait, paraît-il, vendre des éléments du patrimoine. Mais, le marché foncier et immobilier à Paris étant ce qu'il est, ces prévisions de recettes étaient plus qu'aléatoires.

Par ailleurs, j'avoue avoir été quelque peu effrayé par le coût de fonctionnement de ce nouvel équipement, évalué à 80 millions de francs par an. On sait ce que valent ces prévisions. Il faut, en général, les majorer d'un coefficient d'un quart, sinon plus. C'est donc en réalité une centaine de millions de francs qui aurait été nécessaire chaque année pour faire fonctionner ces équipements. Je ne doute pas que les "négociations" budgétaires ne m'auraient pas permis d'obtenir de tels crédits.

Bien sûr, l'annulation d'un projet de cette ampleur, et ayant atteint un tel degré de maturité, cela coûte. Le chiffre auquel j'arrive - et je suis tout à fait prêt à vous donner toutes les informations détaillées nécessaires - est un peu inférieur au vôtre : 386 millions de francs, dont 132 millions de francs en crédits de fonctionnement et 253 millions de francs en investissements.

Je crois qu'il est des moments où il faut savoir interrompre un mauvais projet pour qu'il ne coûte pas ensuite plus cher au fur et à mesure de son développement.

Il a donc été abandonné. Nous avons lancé les études sur la restructuration du centre de Conférences de l'avenue Kléber. Les crédits d'études nécessaires seront dégagés dans le collectif budgétaire de fin d'année et je pense que les travaux pourront commencer au cours des prochains mois.

Dans le même temps, le terrain du Quai Branly a été proposé à l'OCDE, qui souhaite déménager, comme

vous le savez. Je signale au passage que nous sommes sortis d'un très long blocage à l'OCDE, puisque c'est finalement notre compatriote M. Jean-Claude Paye qui a été reconduit dans ses fonctions de Secrétaire général jusqu'à la mi-1996. Cela lui permettra, je pense, de faire avancer ce difficile projet de déménagement.

Dans l'intervalle, je me suis mis d'accord avec mon collègue de la Culture, M. Jacques Toubon, pour autoriser, sur ce terrain du Quai Branly, qui est l'une des plus belles localisations de Paris, l'installation d'une structure provisoire - que vous pouvez voir à l'heure actuelle - destinée à abriter les expositions qui avaient lieu traditionnellement au Grand Palais, mais qui ne peuvent plus s'y tenir compte tenu des travaux qui sont en cours.

Voilà ce que je voulais indiquer sur vos quatre observations liminaires.

Monsieur le Sénateur, vous vous êtes ensuite ému du faible niveau des contributions bénévoles.

Je vous ai répondu sur la question des effets d'annonce, mais je partage pleinement votre sentiment sur l'intérêt qu'aurait la France à développer ces contributions bénévoles, dont le taux de retour est, dans un certain nombre de cas, parfois supérieur à 100 %. Nous y gagnons plus que cela ne nous coûte, c'est bien évident.

Action audiovisuelle extérieure - Tunisie

Vous vous étiez interrogé aussi sur la compatibilité, à moyen terme, de l'existence, dans le domaine audiovisuel, de deux structures ayant pour objectif, l'une de développer la francophonie - je pense à TV5 - l'autre, de promouvoir l'image de la France, fût-ce parfois, en utilisant d'autres langues - je veux parler de Canal France international, CFI.

Je crois qu'il y a place pour ces deux outils, mais nous avons néanmoins demandé à leurs dirigeants d'engager une réflexion sur les réformes de structures qui s'imposeraient pour éviter les doubles emplois.

Une de vos questions, plus précise, a porté sur la situation de France 2 en Tunisie.

Il est vrai que nous avons aidé ce pays à étendre et à moderniser, sur financement français, son réseau hertzien, qui permet de diffuser notamment France 2. Le Président tunisien, qui a décidé, voilà peu de temps, la diffusion d'un programme national pour la jeunesse, nous a demandé de renégocier les temps d'antenne prévus dans l'accord de 1989.

Nous sommes finalement arrivés, au mois d'octobre, à la conclusion d'un nouvel accord donnant à la Tunisie la possibilité de diffuser pendant trois heures par jour ses propres programmes sur la fréquence utilisée par France 2. En compensation, les programmes de France 2 seront diffusés dès six heures trente du matin, et ce jusqu'à la fin des émissions. Il y a donc compensation.

A terme, nous avons accepté de rediscuter avec les autorités tunisiennes une éventuelle diffusion, pendant quatre heures, de leurs programmes sur notre réseau ; mais je pense que nous avons déjà trouvé là un bon point d'équilibre.

Relations Affaires étrangères - Coopération - CIMEE - rôle de l'ambassadeur

Vous m'avez par ailleurs demandé - c'est un véritable serpent de mer de l'administration française ! - s'il fallait un ministère de la Coopération. J'aurais tendance, en laissant parler, sinon mon cœur, du moins mes intérêts de ministre des Affaires étrangères, à vous répondre que, si la question se pose effectivement, je ne pense pas être en mesure de la régler, ni aujourd'hui ni dans les mois qui viennent.

Pour résoudre ce problème, nous avons mis en place une structure dont la réflexion va même au-delà de cette question de dualité entre le ministère des Affaires étrangères et celui de la Coopération, c'est le comité interministériel des moyens de l'action extérieure de la France, qui a d'ailleurs été évoqué par plusieurs orateurs.

L'un d'entre eux m'a notamment demandé - j'y reviendrai peut-être tout à l'heure - si ce comité fonctionnait. La réponse est positive. Il a déjà tenu deux réunions sous la présidence effective du Premier ministre et un grand nombre de réunions animées par le Secrétaire général du gouvernement et par le Secrétaire général du Quai d'Orsay.

Je mentirais si je disais que cette initiative, qui résulte de la réforme du Quai d'Orsay, a été accueillie dans l'enthousiasme par l'ensemble des départements ministériels. Ce ne serait pas même une litote, ce serait une contre-vérité. Il a fallu beaucoup "s'accrocher" pour que les travaux avancent. Ils ont avancé dans un certain nombre de domaines, je pense notamment à la coordination des politiques immobilières des différentes administrations à l'étranger.

Lors de la dernière réunion qui s'est tenue sous la présidence du Premier ministre, il a été décidé d'élaborer un document qui fait défaut à l'heure actuelle pour bien mesurer l'ampleur de l'action extérieure de la France. Ce document, fait sur le modèle du budget de la recherche - développement et soumis au Parlement, serait une sorte de budget de l'action extérieure synthétisant toutes les données. Dans ce document fort intéressant, on constate - puisqu'on l'a déjà élaboré à titre administratif, si je puis dire, que le Quai d'Orsay "émarge" à moins de 19 % de l'ensemble des crédits de l'action extérieure de la France contre plus de 50 % pour le ministère des Finances, en tout cas le Trésor ! Le ministère de la Coopération doit faire à peu près la même chose, peut-être un peu moins, que le Quai d'Orsay. Le reste se répartit entre les différentes administrations.

Je crois que ces tableaux seront très parlants et que l'on y découvrira des choses tout à fait passionnantes. On a déjà remarqué, par exemple, les structures administratives étant ce qu'elles sont, que nous consacrons à telle île des Caraïbes peuplée de 125 000 habitants autant d'argent qu'à l'Afrique du Sud. On y constate encore que l'aide consacrée à tel ou tel pays africain peuplé de moins de 10 millions d'habitants est aussi importante que celle qui est allouée à l'ensemble des pays d'Europe centrale et orientale, où existe un immense besoin de la langue française qui a été évoqué d'ailleurs par certains des orateurs.

Le document que nous sommes en train d'élaborer sera un guide utile pour l'administration et permettra d'utiliser plus efficacement des moyens qui sont globalement limités, mais, malgré tout, significatifs.

Vous avez insisté, monsieur le sénateur, sur le rôle de coordination que doit être celui de l'ambassadeur. Des progrès ont été faits dans ce domaine. Le Premier ministre a renouvelé ses instructions par circulaire aux différents ministres concernés. Ce n'était pas inutile, ce n'est peut-être même pas encore tout à fait suffisant. Quelle n'a pas en effet été ma stupéfaction en découvrant - car tout se découvre toujours - qu'à la suite de cette circulaire un chef d'une grande administration leur interdisait de communiquer tout renseignement confié à l'ambassadeur sans autorisation de la centrale ! Lorsque j'ai montré ce courrier au Premier ministre, malgré son tempérament tout à fait serein et équilibré, il a piqué une forme de colère et rappelé quelles étaient ses instructions.

Beaucoup reste encore à faire pour réaffirmer ce rôle de coordination, mais il s'impose peu à peu. En tout cas, il est un domaine où il faut dissiper les idées toutes faites et les images du passé, c'est celui de nos postes diplomatiques. Il n'est plus vrai, comme on avait tendance à le dire, que nos ambassadeurs ne s'intéressent pas à la dimension économique de l'action extérieure de la France. Ils ont tous compris quel enjeu cela représentait. Les chefs d'entreprises que je rencontre et qui se déplacent à l'étranger le reconnaissent, nos ambassadeurs sont désormais des interlocuteurs à la fois disponibles et compétents.

Effectifs du ministère des Affaires étrangères

M. Guyomard est revenu brièvement sur des problèmes budgétaires, notamment sur les effectifs du Quai d'Orsay. J'ai moi-même parlé des problèmes que nous rencontrons et j'ai évoqué, dans mon propos introductif, la croissance, ou plus exactement la non-croissance, des crédits de fonctionnement de mon ministère depuis dix ans.

Je voudrais ajouter que nos effectifs ont été stables au cours de la même période, alors que, dans le même temps, les effectifs civils de l'Etat ont augmenté - je parle de mémoire et sous le contrôle de mes collaborateurs - de l'ordre de 11 %. L'augmentation nulle pour le Quai d'Orsay, c'est donc un record de productivité ! Mais, vous avez raison de le dire, il y a un moment où il ne faut pas trop tirer sur la corde.

Liban

L'essentiel de votre intervention, monsieur le sénateur, était consacré au Liban.

Vous avez tout d'abord constaté que le Liban avait disparu des écrans de télévision. C'est vrai, mais permettez-moi de vous dire que c'est peut-être pour une raison dont nous devons nous réjouir, à savoir que, tout simplement, la guerre civile y est terminée. Il y a eu tout de même, quels que soient les jugements que l'on peut porter par ailleurs, un progrès sensible : on ne meurt plus de terrorisme ou de guerre au Liban. Ce pays a pu s'engager dans un travail de reconstruction économique.

que, qui n'a pas encore produit tous ses effets, mais qui est prometteur.

Je crois que c'est cela qui explique la politique de la France. Plutôt que d'attiser d'anciennes rancœurs et de ressusciter les clivages ou les antagonismes entre les communautés et au sein même des communautés, nous avons choisi de soutenir cette expérience de reconstruction, de redressement économique, de pacification du Liban, parce que nous pensons que c'est le seul moyen d'atteindre l'objectif sur lequel nous ne transigeons pas et qui est le retour à la souveraineté pleine et entière du Liban et à son intégrité territoriale.

La France est à peu près le seul pays à tenir ce langage régulièrement et partout. Je l'ai en effet dit à Damas, ce qui n'a pas plu, mais je l'ai répété aux Nations unies, je l'ai dit, au Liban, au patriarche maronite, le cardinal Sfeir, que j'ai reçu voilà peu de temps à Paris. Nous ne transigerons pas ! J'ai même déclaré que, pour la France - je l'ai rappelé ce matin dans mon propos - la résolution 425, qui a pour objet de demander l'évacuation de toutes les troupes non libanaises du Liban, était tout à fait valable, alors que, récemment, certaines autorités israéliennes avaient dressé un constat de caducité. Cette résolution n'est pas caduque ! La France doit se battre, dans toutes les renégociations internationales, pour que dans les considérants, les décisions visent la résolution 425. Le dernier exemple en date en a été la conférence de Casablanca, où, malgré des efforts persévérants, nous n'avons pas pu obtenir que l'on ajoute le numéro 425 à la liste de toutes les autres résolutions du Conseil de sécurité. Nous avons persisté et pu finalement obtenir que l'on évoque toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité s'appliquant au Moyen-Orient.

Il y a là une bataille à mener et nous la menons. Nos amis libanais, de toutes confessions, le savent, et nous continuerons parce que, pour nous, il ne serait pas admissible - je le répète avec beaucoup de force ici comme je le fais ailleurs - que la paix au Proche-Orient, comme vous l'avez dit vous-même, monsieur le sénateur, se fasse au détriment du Liban. Il doit en sortir souverain et libre.

Action audiovisuelle extérieure - AEFE

M. Guy Penne a évoqué à son tour un certain nombre de sujets, en commençant par la situation de notre audiovisuel extérieur.

Il a souligné l'importance des décisions pluriannuelles qui ont été prises, cette année, lors des deux comités audiovisuels extérieurs de la France, en regrettant toutefois que nous n'ayons pas pris la décision de faire monter, comme l'on dit, une chaîne publique française sur le satellite ASTRA. Pour l'instant, nous avons, c'est vrai, écarté cette hypothèse pour une raison financière. En effet, le coût des droits de diffusion sur l'Europe rendrait cette opération extrêmement coûteuse, puisqu'elle s'élèverait à 130 millions de francs, rien que pour ces droits. De surcroît, nos choix industriels se sont, depuis longtemps, portés sur le consortium européen de satellite EUTELSAT.

Afin de ne pas allonger mon propos, je ne reprendrai

pas les observations relatives au gel et aux annulations de crédits, auxquelles j'ai déjà répondu.

S'agissant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, vous avez souligné, comme d'autres orateurs, qu'elle était la cible privilégiée du budget. Sur ce point, nous nous sommes trouvés, mes collaborateurs et moi-même, dans une situation quelque peu délicate. Quand un établissement public accumule une trésorerie représentant trois à quatre mois de paiement, c'est qu'un problème se pose. Il était donc légitime, d'une certaine manière, que ce fonds de roulement soit dégonflé. Il l'a été sans mettre en cause le bon fonctionnement de l'Agence. Nous en sommes revenus aujourd'hui à une somme de 100 millions de francs, qui représente un mois de paiement. C'est la règle habituellement respectée dans les établissements publics ou dans les entreprises. On peut considérer qu'elle est relativement confortable. Il ne faut pas descendre en-dessous, mais les décisions prises étaient supportables et n'ont pas porté atteinte au bon fonctionnement de l'Agence.

Vous avez ensuite noté un début de mise en œuvre des différentes conventions permettant d'assouplir les relations entre les établissements scolaires et l'Agence elle-même. C'est vrai, mais, au fur et à mesure que de nouveaux établissements s'ouvrent ou que les conditions de gestion évoluent, il est également vrai que le deuxième type de convention, que l'on appelle convention de coopération éducative, est à l'état de projet car nous n'avons pas pu mener à bien, pour l'instant, nos conversations avec le ministère du Budget sur ce point.

Les enseignants des centres, instituts et alliances françaises sont-ils les hussards noirs de la francophonie ? Je vous laisse la responsabilité de cette appréciation. Toutefois, il est vrai que nous devons examiner cette revendication ancienne lorsque la remise en ordre des finances publiques nous laissera plus de marge de manœuvre.

En ce qui concerne les investissements scolaires, je voudrais remettre un certain nombre de choses au point car la Haute Assemblée ne semble pas avoir disposé de tous les éléments d'information nécessaires. Les crédits nécessaires pour l'opération du lycée de Francfort, à savoir 35 millions de francs, ont été inscrits et le chantier pourrait commencer, je l'espère, à la fin de 1995 et se dérouler sur les années 1996 et 1997.

Par ailleurs, les crédits pour 1995 seront suffisants pour financer des opérations lourdes, telles que celles d'Ankara et d'Amman, et l'Agence poursuivra sur son propre budget son effort d'investissements. Elle avait dégagé 10 millions de francs en 1993. Cette somme sera portée à un peu plus de 17 millions de francs en 1995. L'effort consenti est donc, là aussi, maintenu, voire amplifié.

Monsieur le sénateur, je répondrai à vos autres questions en traitant votre seconde intervention.

Budget du ministère des Affaires étrangères - réforme de la DGRCS

M. Bourdin a salué l'effort de modernisation de la Direction générale. Il a eu tout à fait raison de mettre notamment en exergue la programmation à moyen

terme qui a été lancée sur l'initiative de la Direction générale, après une vaste consultation des postes.

M. de Villepin a formulé un certain nombre de remarques sur les moyens budgétaires de mon département. Je ne peux que souscrire à l'idée générale, évoquée d'ailleurs par d'autres orateurs, selon laquelle la mission régaliennne qu'est l'action extérieure de la France devra bien, à un moment ou à un autre, bénéficier d'un effort budgétaire supplémentaire de la part de la collectivité nationale. Cela me paraît absolument indispensable.

Bosnie-Herzégovine

S'agissant de la Bosnie, M. de Villepin, vous m'avez demandé quelles étaient les chances d'acceptation du plan de paix.

Je ne veux pas faire preuve ici d'un pessimisme excessif - cela ne correspond ni à mes habitudes ni à ma vocation - mais je ne vois pas, pour l'instant, compte tenu des entretiens récents que j'ai eus à Belgrade et à Budapest, se dessiner des chances de succès. Nous sommes dans une situation de blocage, je l'ai dit, et seul un nouveau sursaut de la communauté internationale pourra permettre de faire avancer les choses, c'est-à-dire de réunir les principaux protagonistes, de les sensibiliser au fait qu'on est au bord d'une détérioration plus grande encore de la situation.

Comme je l'ai précisé ce matin, la décision de retirer nos casques bleus du territoire de la Bosnie n'est pas prise. Ce que j'ai dit hier à l'Assemblée nationale, c'est que nous avons demandé aux autorités compétentes des Nations unies et de l'OTAN de planifier cette opération dans le détail, si elle était décidée, et on se rend bien compte qu'elle serait fort délicate.

Rwanda

A propos du Rwanda, je voudrais, sans revenir sur l'opération Turquoise, qui a été un geste courageux de la part de la France, en même temps qu'une opération réussie, dire quelques mots de la situation actuelle, qui reste extraordinairement difficile et tendue.

Le problème central est celui du retour des réfugiés. Deux millions de Rwandais se trouvent aujourd'hui en dehors des frontières du Rwanda, dans des camps, au Zaïre, au Burundi ou ailleurs. Toute stabilisation dans la région restera impossible tant que ces réfugiés ne rentreront pas au pays.

Pourquoi ne le font-ils pas ? Dans ce domaine, les responsabilités me paraissent partagées. Je l'ai dit, et cela a parfois choqué les autorités de Kigali, il faut que le nouveau gouvernement rwandais fasse davantage d'efforts pour réunir les conditions propres à rassurer les populations et à les faire revenir. Cela passe par la réconciliation nationale. La seconde raison du non-retour des réfugiés est à rechercher, c'est vrai, dans la situation dans les camps eux-mêmes, où les anciennes autorités - quand ce ne sont les milices - font régner la terreur et dissuadent très souvent les réfugiés de rentrer chez eux.

Le Secrétaire général des Nations unies est particulièrement sensible à cette question. Il a récemment remis un rapport au Conseil de sécurité pour demander

qu'une force internationale s'installe dans les camps, précisément, afin de régler ces problèmes de sécurité. J'espère que cet objectif pourra être atteint.

En tout cas, je m'inscris en faux contre l'affirmation selon laquelle la France paralyserait la communauté internationale dans sa volonté d'aider le Rwanda. Cela est tout à fait inexact. D'ailleurs, il a été décidé, voilà quelques jours, à Bruxelles, d'accorder au Rwanda une aide de 67 millions d'ECU, soit environ 400 millions de francs. Naturellement, la France prend sa part à l'effort en apportant 20 % du montant de l'aide, et a sans réserve approuvé cette action.

Nous sommes donc tout à fait prêts à tendre la main au nouveau gouvernement rwandais, mais il est clair que la réconciliation nationale doit progresser.

Bien entendu, si la France est prête à coopérer, elle préfère le faire dans un climat où elle ne soit pas périodiquement, pour ne pas dire en permanence, dénoncée comme responsable de ce qui s'est passé.

Algérie

Sur l'Algérie, monsieur le sénateur, vous avez admirablement résumé les quelques points qui permettent de caractériser notre politique : aide économique à l'Algérie, pour les raisons que j'ai dites ; refus strict d'accepter sur le territoire national quelque base arrière que ce soit du terrorisme international ; attention et aide à l'égard de nos compatriotes qui doivent rentrer en France ; appel au dialogue et à la démocratie en Algérie, de tous côtés.

C'est la ligne que nous nous sommes fixée et que nous continuerons à tenir, quel que soit le caractère dramatique de la situation.

Pacte de stabilité en Europe - PESC

Vous avez suggéré, M. de Villepin, que la France était aujourd'hui plus entendue grâce à l'Europe. Je crois que c'est profondément vrai, j'y reviendrai à propos de la politique extérieure et de sécurité commune.

Je prends tous de suite l'exemple qui me paraît le plus significatif : le Pacte de stabilité, lancé par M. Balladur, n'aurait eu, j'en suis à peu près convaincu, aucune chance d'aboutir s'il avait été une initiative portée à bout de bras par la France seule. C'est parce que la France a su convaincre ses partenaires de l'Union européenne qu'il y avait là une bonne idée et parce que cette idée est devenue une action de la politique extérieure et de sécurité commune que l'opération est en train de réussir.

Voilà un exemple très caractéristique qui montre qu'une initiative française amplifiée et soutenue par l'Union européenne a plus de chances de succès que si elle était restée strictement nationale.

Ayant répondu, je crois, aussi complètement que possible, aux rapporteurs et au président de la Commission des Affaires étrangères, je vais maintenant m'efforcer de faire de même pour les autres orateurs.

Processus de paix au Proche-Orient - aide aux palestiniens

Je crois avoir déjà répondu aux propos de M. Jean Garcia concernant le Rwanda, l'Algérie et la Bosnie. M. Garcia a également évoqué la situation au Moyen-Orient et la déception chez les Palestiniens.

Face à ce problème, la France a été, là encore, aussi active que possible. J'en ai eu encore récemment témoignage à Bruxelles, lorsque j'y ai rencontré à la fois Shimon Pérès, puis Yasser Arafat.

Nous avons pu, grâce à la sensibilisation que nous avons opérée auprès de nos partenaires, faire en sorte que l'Union européenne ne reste pas simplement le premier donateur sur le papier, mais soit également celui qui fasse parvenir les fonds le plus vite. Si, aujourd'hui, la police palestinienne fonctionne, si elle est payée, mois après mois, c'est essentiellement grâce à l'Union européenne qui a dégagé les crédits nécessaires. Vous voyez que nous ne sommes pas restés inactifs.

Haiti

La France n'a d'ailleurs pas été inactive non plus en Haïti. J'ai entendu avec un peu de surprise certains orateurs dire que la France avait disparu d'Haïti. Il est vrai qu'il y a 20 000 soldats américains sur place. Etions-nous en mesure d'envoyer 20 000 soldats français en Haïti. Il y a donc des soldats américains, et c'est tant mieux, parce que l'opération a été bien menée et qu'elle a permis de rétablir la légalité en évitant les effusions de sang. Mais cela ne veut pas dire pour autant que la France soit restée inactive. Le Premier ministre d'une puissance occidentale qui soit allé en Haïti dès le lendemain du retour du Président Aristide, a été un ministre français : Michel Roussin, alors ministre de la Coopération. Il s'est rendu en Haïti et a jeté les bases du rétablissement de la coopération de la France.

On a cité des chiffres sur l'aide américaine. Je tiens donc à rappeler qu'à l'occasion du voyage de M. Roussin, a été annoncée l'allocation de 300 millions de francs de crédits d'aide et de coopération en faveur d'Haïti, ce qui, compte tenu de ce qu'est Haïti et de ce qu'est la France, représente un effort tout à fait considérable.

De même, nos gendarmes et nos policiers sont actuellement en Haïti et ils collaborent à la formation de la police haïtienne. L'un d'entre vous a considéré que ce n'était pas la bonne manière de procéder et que le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, M. Brahimi, le regrettait, lui-même. Mais qui nous a demandé d'apporter une telle aide, sinon les Nations unies. La France n'a pas décidé seule, en proie à une illumination subite, d'envoyer des policiers en Haïti. On nous a demandé avec beaucoup d'insistance, de participer à cette opération, ce qui ne nous empêche évidemment pas de contribuer à la formation dans d'autres secteurs, notamment dans le domaine juridique.

Français de l'étranger - aide aux Français d'Afrique suite à la dévaluation du franc CFA

M. Cantegrit est revenu sur la situation des Français établis hors de France. Je le remercie de l'appréciation qu'il a portée sur la croissance des crédits du fonds

d'action sociale. L'objectif d'équivalence n'est certes pas atteint mais il me semble que, malgré tout, des progrès sensibles sont accomplis à cet égard.

Les accords de sécurité sociale conclus avec les pays africains soulèvent un vrai problème. Le fonctionnement des caisses de sécurité sociale de ces pays est souvent défectueux. Des défaillances sont à déplorer dans le versement des retraites que se sont acquises nos compatriotes par leurs cotisations.

Nous sommes en train d'examiner, avec les différents ministères concernés, les remèdes que nous pourrions apporter à ce difficile problème.

Je tiens à préciser qu'une mesure particulière a été prise pour l'année 1994 à l'égard de ceux de nos compatriotes qui touchent leur retraite en France et qui, du fait de la dévaluation du franc CFA ont vu leur pension diminuer de moitié. Une aide exceptionnelle a été prévue. Elle est plafonnée à 21 677 francs pour une personne seule et à 38 000 francs pour un couple. Elle fera l'objet d'un versement unique avant le 31 décembre 1994. Ce sont les directions départementales de l'action sanitaire et sociale qui assurent l'instruction de ces dossiers. Vous le voyez, monsieur le sénateur, nous avons fait en sorte que la solidarité nationale se manifeste de manière à la fois rapide et importante en faveur de ces compatriotes en difficulté.

Asie - action audiovisuelle

M. Durand-Chastel m'a demandé ce que devenait Radio France Internationale en Asie. Le comité audiovisuel extérieur de la France de septembre a adopté le projet de financement d'un émetteur de Radio France Internationale en Thaïlande. Je pense que les discussions avec les autorités thaï qui étaient interrompues depuis trois ans, vont pouvoir reprendre à brève échéance.

Politique économique et culturelle en Amérique latine

M. Durand-Chastel a salué l'effort que nous avons fait récemment vis-à-vis de l'Amérique latine. Il y a effectivement une très grande attente à l'égard de la France mais aussi une très grande présence de la France. Ne soyons pas, là encore, trop modestes. J'ai constaté qu'en Argentine, par exemple, nos entreprises avaient pris des positions tout à fait importantes. Se tenait d'ailleurs, ces jours-ci, à Buenos-Aires, une grande exposition, Francia 2000, regroupant plus de 250 PME françaises, notamment dans le domaine agro-alimentaire, qui manifestent cette présence économique de la France.

M. Durand-Chastel s'est un peu ému du rythme de la politique que nous avons engagée pour rapprocher les instituts, les centres et les alliances françaises. L'objectif général est d'harmoniser effectivement l'action de nos divers organismes culturels et il n'est pas contesté.

On constate en effet souvent des doubles emplois. Beaucoup a été fait dans ce domaine depuis un an, en accord avec l'Alliance française de Paris.

Il est vrai qu'en Amérique latine, la situation est un peu particulière parce que les alliances y sont particu-

lièrement nombreuses et actives. Je suis tout à fait prêt à nuancer ou à adapter le rythme d'évolution de cette politique, selon la situation propre à chaque pays.

Réseau diplomatique et consulaire - fermeture de postes

M. Estier s'est réjoui de l'augmentation des bourses et a déploré la fermeture d'un certain nombre de postes.

Il est vrai que la fermeture d'un poste diplomatique ou consulaire est une décision difficile à prendre et qu'elle se traduit généralement par une réduction de la visibilité de la France à l'étranger, mais nous ne pouvons pas non plus être complètement statiques dans la gestion de notre réseau. Certains postes sont surdimensionnés, alors que d'autres sont sous-dimensionnés.

On peut notamment s'interroger sur la pertinence de notre réseau actuel en Europe. Je ne prendrai qu'un exemple, tout en sachant que cela fera hurler les communautés concernées, celui de l'Italie du Nord, où nous avons un certain nombre - je ne crois pas utile de le préciser - de consulats. Aujourd'hui, il y a l'avion, l'autoroute, le téléphone, le fax : il est normal que nous adaptions notre réseau, même si la contrainte budgétaire ne nous l'imposait pas.

France - Bosnie-Herzégovine

Je ne reprendrai pas les observations que vous avez formulées, Monsieur, sur les différentes crises. Je voudrais simplement ajouter un mot à propos de la Bosnie.

Beaucoup d'orateurs ont évoqué, comme je l'ai fait moi-même, les vingt-deux jeunes Français qui ont laissé leur vie en Bosnie et dont nous saluons tous la mémoire. Je voudrais aussi évoquer, car on a trop tendance à les oublier, nos trois cents soldats qui ont été blessés, certains grièvement.

C'est donc vraiment un très lourd tribut que nous avons payé à l'action humanitaire en Bosnie.

France - processus de paix au Proche-Orient - aide aux Territoires palestiniens - développement économique régional

Vous m'avez interrogé plus particulièrement, Monsieur le sénateur, sur le rôle de la France dans le processus de paix au Proche-Orient. Il serait sans doute exagéré de dire que nous y sommes aussi présents et actifs que les Etats-Unis d'Amérique, et j'affirmais moi-même ce matin, dans mon propos liminaire, que mon collègue Klaus Kinkel avait eu raison de protester devant la façon dont l'Union européenne, dans son ensemble, qui est pourtant, je l'ai indiqué, le premier donateur aux Palestiniens, a été, dans certaines circonstances, un peu marginalisée dans cette affaire.

Il nous faut réagir. Je crois que la France a réagi. Elle est présente politiquement : nous avons de multiples contacts à la fois avec les autorités palestiniennes et les autorités israéliennes.

Nous avons tout de même, au Proche-Orient aussi, un peu changé le cours des choses. Les autorités israéliennes le reconnaissent, nous sommes parvenus à

la fois à être très actifs vis-à-vis des territoires de Gaza et Jéricho, où nous faisons beaucoup tant au titre de notre aide bilatérale que dans le cadre de l'aide européenne, et à rétablir un climat de confiance avec Israël qui n'existait pas il y a encore deux ans. M. Pères ou M. Rabin le diraient eux-mêmes.

Je crois donc que la France n'a pas vu son influence diminuer dans la région depuis deux ans, au contraire.

Par ailleurs, nous sommes très actifs, vous l'avez admis, Monsieur Estier, dans le processus multilatéral. Nous organisons souvent, à Paris, des rencontres qui sont très prometteuses pour l'avenir.

On voit bien d'ailleurs que les partenaires se tournent de plus en plus vers nous.

J'ai ainsi rencontré récemment à Budapest le ministre des Affaires étrangères israélien, M. Shimon Pères, qui me faisait part de l'un de ses grands projets - c'est un homme visionnaire, heureusement car il en faut - Nous sommes en train d'y réfléchir ; c'est peut-être une idée intéressante. Il s'agit de faire un effort d'éducation au Moyen-Orient, en partant de la constatation que 60 % des enfants de cette zone, au sens large du terme, sont en situation d'illettrisme. Il m'expliquait qu'il y avait peut-être là un grand combat à mener auquel pourraient participer l'Union européenne et les pays de la région. C'est sans doute une façon pour la France d'être présente.

C'est vous, Monsieur le sénateur, qui m'aviez interrogé sur notre marginalisation en Haïti. Je vous ai répondu.

Algérie

En Algérie, enfin : dialoguer oui, mais entre qui et qui ? M'avez-vous dit. Le pouvoir est discrédité, le FIS ne respecte pas les règles de base de la démocratie. Il faut donc s'adresser au "pôle démocratique" qui existe en Algérie. Certes, Monsieur le sénateur, mais c'est précisément lui que nous cherchons.

Où est le pôle démocratique en Algérie ? Je souhaite qu'il émerge, je souhaite bien entendu qu'il se renforce. Ce qui, d'une certaine manière, me rend peut-être moins enclin au catastrophisme vis-à-vis de l'Algérie c'est que la société algérienne a la volonté de défendre ces valeurs. C'est là une force extrêmement importante qui, malgré les difficultés actuelles, l'accentuation et l'aggravation de la violence, peut compter. Cela nous donne à penser que le pire n'est pas sûr. En tout cas, c'est dans cet esprit que nous continuerons à travailler.

Ex-Yougoslavie - Bosnie

M. Bettencourt a longuement parlé de la Bosnie, des possibilités qui s'ouvrent en matière d'échanges territoriaux. Il nous a dit que tout devait être tenté pour éviter l'escalade de la guerre. J'en suis bien convaincu et c'est bien ce que nous avons essayé de faire.

Je voudrais à ce propos livrer une réflexion qui n'engage que moi. Quand le ministre des Affaires étrangères va à Belgrade, et y rencontre le Président Milosevic, que voit-on fleurir dans la presse française ? Les mots de Canossa, Munich...

Dès lors, je pose une question toute bête : avec qui peut-on essayer de faire la paix lorsqu'on veut terminer une guerre ? Certainement pas avec ceux qui sont du même côté par hypothèse, mais le camp adverse.

Je ne cherche pas à faire de parallèle historique tout à fait déplacé et je ne me prends certainement pas pour lui que ce soit. Mais enfin, qu'a fait Mendès-France, à qui toute l'intelligensia, très éloquente par les temps qui courent, se réfère en permanence, pour terminer la guerre d'Indochine ? Il a parlé avec Hô Chi Minh. Je le répète. Comment une guerre peut-elle se terminer si ce n'est par un dialogue avec l'adversaire ?

Je crois que nous avons eu raison de maintenir le dialogue avec Belgrade pour savoir où en était Milosevic comme nous avons eu raison de savoir où en étaient Izetbegovic et Tudjman.

Pour l'instant, cela n'a pas permis de débloquer la situation, mais nous poursuivrons ces efforts, malgré la lassitude qui peut parfois nous attendre face à ce conflit dont M. Caldaquès a parlé en termes qui méritent réflexion.

Union européenne - PESC - actions communes de l'Union européenne - ex-Yougoslavie

M. Couve de Murville est intervenu ensuite et je voudrais le remercier du jugement qu'il a porté sur certains papiers que j'ai pu écrire ou sur la manière dont j'essaie d'assumer ma tâche.

Il nous a incités à entreprendre une politique active en Afrique et au Moyen-Orient. J'ai essayé de dire tout à l'heure que tel était bien notre objectif. Il nous a également invités à réagir en organisant l'Europe.

Sur la politique extérieure et de sécurité commune, la PESC, Monsieur Couve de Murville, permettez-moi simplement de vous dire que la direction dans laquelle vous souhaitez que l'on avance a déjà été prise en grande partie. Les ministres des Affaires étrangères se réunissent au moins une fois par mois, parfois plus ; ils ont à leur disposition les directeurs politiques, qui constituent le comité politique lequel, lui aussi, se réunit de façon très régulière et prépare les dossiers. Le secrétariat du Conseil joue son rôle et le Conseil européen évoque très régulièrement les questions de politique étrangère et les questions de politique extérieure et de sécurité commune. Je voudrais réagir contre le pessimisme éprouvé à l'égard de la PESC. Evidemment, il est toujours plus facile d'être pessimiste en matière de politique internationale. On est toujours sûr d'avoir raison, parce que, ou bien les causes de ce pessimisme ne se vérifient pas, et tout le monde est content, ou bien elles se vérifient et alors on peut se targuer de l'avoir dit à l'avance.

Pour ma part, je me garderai d'être pessimiste sur la PESC. Celle-ci a un an d'âge presque jour pour jour - elle date de novembre 1993 - et elle a déjà permis de faire avancer les choses. Elle a déjà permis de lancer l'initiative du Pacte de stabilité, dont on verra les résultats les 20 et 21 mars prochains.

Elle nous a permis d'être actifs au moment des élections en Afrique du Sud, de lancer une action commune

en matière de non-prolifération et même de jouer un rôle en Bosnie.

Au risque de cultiver le paradoxe, je dirais que l'Europe n'a pas été aussi inexistante qu'on le prétend.

Le seul plan de paix qui existe aujourd'hui, que l'on n'arrive pas à faire accepter - je le reconnais bien volontiers ! - mais qui est la seule référence possible, c'est le plan de paix de l'Union européenne. Un beau jour du mois de novembre, M. Klaus Kinkel et moi-même avons pris notre plume et avons adressé à tous nos partenaires de l'Union les éléments d'un plan de paix. Le groupe de contact n'a fait qu'entériner, avec quelques variantes, le plan de paix que nous avons élaboré. L'Europe n'a pas réussi dans son entreprise, mais on ne peut pas dire qu'elle soit restée inactive. C'est dans cette direction que sans se décourager, il faut poursuivre.

Un bon nombre des idées que vous avez évoquées, Monsieur Couve de Murville, méritent d'être approfondies. Croyez bien que le gouvernement en tiendra largement compte dans la réflexion qu'il mènera en préparation à la conférence intergouvernementale de 1996.

Convention internationale sur les langues régionales

M. Gœtschy a consacré l'essentiel de son intervention aux langues régionales. Si je voulais éluder la question, je pourrais lui rétorquer qu'il s'agit plus d'un problème de politique intérieure que d'un problème de politique étrangère, encore qu'il s'agisse de signer une convention internationale.

Nous avons beaucoup réfléchi à cette question. Je comprends parfaitement la préoccupation qui a été exprimée. Je la respecte tout à fait, mais je voudrais simplement rendre attentive la Haute Assemblée à la question de savoir où l'on s'arrête.

Qu'est-ce qu'une langue régionale ou une langue de minorité en France ? À partir du moment où l'on aura décidé de consentir à telle ou telle langue un certain nombre de facilités, d'autres ne demanderont-elles pas le même privilège ? Il y a en France des communautés qui ne sont pas des communautés régionales mais qui ont des langues propres, l'Arabe par exemple.

Il faut vraiment bien réfléchir à ce problème. La langue de la République, désormais selon les termes mêmes de notre constitution est la langue française. Qu'il faille permettre aux cultures et aux traditions locales de se développer et de s'affirmer, c'est certain. C'est dans cet esprit que M. le Premier ministre a souhaité la création d'un groupe de travail qui serait chargé de déterminer d'une part, ce qui ressort du domaine de la vie politique et administrative et qui requiert l'emploi d'une langue nationale, celle de tous les Français, et d'autre part, ce qui est du domaine de la culture et des identités régionales, toutes les aspirations régionales notamment les aspirations linguistiques là où elles peuvent être prises en compte.

Fonctionnement du ministère des Affaires étrangères

Mme Ben Guiga a fait un exposé que l'on peut qualifier de vigoureux. Je ne reviendrai pas en détail sur les

propos qu'elle a tenus à propos des moyens du ministère des Affaires étrangères et de son budget pour l'année prochaine. Je lui dirai simplement que je n'ai pas rencontré d'agents découragés ni à Paris, ni dans les postes diplomatiques. Je constate, au contraire, que l'ensemble des personnels du Quai d'Orsay font preuve, en dépit des difficultés auxquelles ils sont confrontés, d'une foi dans leur travail qui les honorent.

Il ne faut pas généraliser. Toutes nos chancelleries ne sont pas dans la misère et tous les postes d'expansion économique à l'étranger ne travaillent pas dans le luxe. Nous avons certes encore beaucoup d'efforts à réaliser mais nous avons déjà fait beaucoup.

Je serai moins sévère sur votre appréciation concernant les paieries générales. Je reconnais que se pose un problème d'utilisation des moyens généraux de la France à l'étranger. C'est un sujet de réflexion du CIMEE.

L'effort d'informatisation du ministère des Affaires étrangères est selon vous, voué à l'échec compte tenu de la baisse de nos crédits en 1995. Mais, Madame, on pourrait prendre le problème en sens inverse.

Cela fait un peu plus de dix ans - depuis 1981, vous l'avez dit vous-même - que l'on consent un effort considérable. A certains moments, on peut marquer des pauses. Je reconnais volontiers que, si les crédits augmentaient, je serais évidemment plus heureux que devant ce qui nous est attribué cette année, compte tenu de la rigueur nécessaire.

Algérie

En ce qui concerne l'Algérie, Madame le Sénateur, je trouve votre propos injuste, je vous le dis en toute sérénité et sans aucune agressivité. Je crois que la sévérité dont vous faites preuve à l'égard des mesures qui ont été prises pour aider nos compatriotes rentrant d'Algérie, ne correspond pas à la vérité.

Je tiens, au contraire, à rendre un hommage particulier au service du ministère des Affaires étrangères qui est chargé de cette question. Il est d'ailleurs représenté ici par son directeur qui a fait un travail tout à fait remarquable avec, certes, des moyens limités mais un dévouement admirable.

Je me suis rendu au centre de Vaujours parce que j'en ai entendu dire pis que pendre dans la presse. J'y suis allé sans caméra de télévision et sans prévenir. J'ai rencontré des familles qui, certes, n'étaient pas heureuses - comment peut-on l'être lorsque l'on vit le drame que beaucoup d'entre elles vivent ? - mais qui étaient reconnaissantes à la France. Je n'ai pas sollicité leurs déclarations et elles sont venues spontanément me remercier de la façon dont elles ont été accueillies.

Ne dramatisons pas là non plus. J'ai lu ensuite dans les journaux que mon passage avait été purement médiatique, alors que, je le répète, je n'étais accompagné d'aucune caméra de télévision et d'aucun photographe, et qu'aucune amélioration sensible ne s'en était suivie, ce qui est faux. Une semaine après, grâce aux démarches que j'avais entreprises auprès de mon collègue de l'Education nationale, trois instituteurs étaient sur place pour donner des cours aux enfants.

J'ai proposé à M. le Premier ministre, qui a pris les décisions qui lui incombent tout un plan ambassadeur pour aider nos compatriotes en Algérie. Je ne vais pas le détailler point par point.

J'évoquerai simplement la dernière mesure qui a été mise en place et qui consiste en un pécule permettant de faciliter le retour de nos concitoyens. Nous pourrions bien entendre cette action, notamment en matière de logement. Ce problème est d'ailleurs difficile à régler.

Il a fallu taper du poing sur la table. Nous sommes parvenus à débloquer la situation.

En l'occurrence, il faut déterminer toutes les responsabilités. Je pourrais vous citer un grand nombre d'officiers HLM qui n'acceptent pas d'accueillir nos compatriotes rentrant de l'étranger.

Quand on distribue les mauvais points, il faut les distribuer de manière équitable.

Je souligne que le ministère des Affaires étrangères mais aussi l'ensemble des membres du gouvernement ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour convaincre leurs partenaires, par le biais des préfets sur qui nous avons autorité, des élus et du président de l'Union des HLM, pour qu'ils fassent preuve de solidarité.

En matière d'emploi, vous imaginez les difficultés auxquelles nous sommes confrontés pour mieux accueillir nos compatriotes ! Au demeurant, je le répète, nous nous sommes efforcés de faire le maximum et nous continuerons dans ce domaine.

J'ai parlé tout à l'heure de démagogie. Permettez-moi de réitérer cette appréciation s'agissant des propos que vous avez tenus, Madame le Sénateur, sur la façon que nous avons d'accueillir les Algériens victimes de la guerre. Vous nous reprochez de ne pas leur accorder le statut de réfugié. Je vous indique que nous appliquons les textes : les conventions internationales et la loi.

Il y a deux façons de régler le problème.

La première, c'est de faire de grandes déclarations sur la nécessité d'ouvrir largement les portes et de permettre à tous les intellectuels - pourquoi d'ailleurs uniquement les intellectuels ? - enfin à toutes les parties menacées en Algérie de venir en France.

La seconde façon de traiter le problème est plus modeste, plus discrète mais néanmoins réelle. Ainsi des instructions ont été données pour que tous les cas qui, sur le plan humain, exigent d'être traités, le soient grâce au recours du mécanisme de l'asile territorial qui n'est pas le même que celui qui est appliqué aux réfugiés.

Je ne vous laisserai pas dire, Madame le Sénateur, que la France n'a pas fait son devoir dans ce domaine.

De même, j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer devant la Commission des Affaires étrangères le cas de conscience auquel nous étions confrontés, s'agissant de la délivrance des visas. Nous ne pouvions pas maintenir des fonctionnaires français dans des conditions telles que leur sécurité minimum n'était pas assurée, ce qui les contraignait à prendre des risques quotidiens pour leur vie. Ce que je dis n'est pas théorique ; je pourrais citer la liste des fonctionnaires qui ont été tués purement et simplement.

Nous avons mis en place un système qui fonctionne désormais. Soixante-dix personnes sont opérationnelles, à Nantes, depuis le 6 octobre, dans le service du traitement des visas. Sur trente-quatre mille visas qui ont été demandés depuis l'installation de ce service, quatre mille visas ont été délivrés. Je ne peux donc pas laisser dire que nous avons sacrifié à la fois nos compatriotes et les Algériens à l'égard desquels, c'est vrai, par humanité et au nom de l'histoire, nous avons un certain nombre de responsabilités.

Moldavie

M. Crucis a commencé son intervention en rendant hommage à notre action, et je l'en remercie.

Il a ensuite évoqué un certain nombre de points précis, la Moldavie notamment, Monsieur le sénateur, nous n'avons pas oublié la Moldavie. Je n'ai malheureusement pas pu m'y rendre moi-même compte tenu de mon emploi du temps, le secrétaire général du Quai d'Orsay y a été reçu voilà quelques jours avec le rang de ministre. Il a fait l'objet d'honneurs et d'égards qui s'adressaient à la France à travers sa personne.

Nous n'avons pas pu y ouvrir une ambassade. Néanmoins, un ambassadeur en mission, qui ne résidera pas sur place pour l'instant mais qui assumera sa tâche, sera nommé pour la Moldavie en 1995.

La Moldavie est désormais membre de l'Union latine qui regroupe 29 Etats ayant en commun leurs racines latines. Le Secrétaire général du Quai d'Orsay me disait - j'apporte de l'eau à votre moulin - comme il avait été frappé de voir combien était vivante la francophonie en Moldavie. C'est vrai qu'on parle le français en Moldavie et cela nous impose un certain nombre de devoirs.

France - Allemagne - Grande-Bretagne - renforcement du lien franco-allemand - avenir de l'Union européenne

Vous avez longuement évoqué l'Europe. Je ne développerai pas trop ce thème que d'autres orateurs ont déjà traité. En effet, nous aurons l'occasion d'en reparler dans les prochaines semaines, dans les prochains jours.

Je dirais seulement qu'un soutien de M. Major à un certain nombre d'idées sur l'Europe ne m'inquiète pas. L'Angleterre est dans l'Europe. Je ne sais plus, parmi les orateurs qui nous ont incités à entretenir avec l'Angleterre des relations étroites. D'ailleurs, depuis un an et demi, la presse fait état de l'embellie franco-britannique. Cela ne m'inquiète donc pas.

Ce qui m'inquiéterait, ce serait une divergence profonde avec l'Allemagne. En effet, rien ne sera possible en Europe, c'est évident, si la France et l'Allemagne ne continuent pas à œuvrer main dans la main. Mais je suis très serein sur ce point. La volonté politique de maintenir cette relation privilégiée entre la France et l'Allemagne existe dans les deux pays. Nous l'avons constaté à l'occasion du dernier sommet franco-allemand qui s'est tenu à Bonn. L'ambiance y était tout à fait excellente, et les divergences que nous pouvons naturellement avoir sur tel ou tel dossier ont été réglées.

Le Premier ministre, vous le savez, a d'ailleurs pro-

posé la mise en chantier d'un nouveau traité de l'Elysée pour renforcer encore ce couple franco-allemand.

Par conséquent, il n'y a pas d'antinomie. Et quand je lis les déclarations du Chancelier Kohl, je me rends compte qu'elles sont très proches des propos que peuvent tenir M. le Premier ministre, M. Alain Lamassoure ou moi-même.

Je vous rejoins pleinement sur un point : ne versons pas dans des querelles de vocabulaires. Ressortir aujourd'hui le spectre du fédéralisme ne sert à rien, parce que c'est un concept qui est ou bien est vide de sens, ou bien totalement déconnecté de la réalité.

M. Guéna a fait, sur les perspectives de la construction européenne, un exposé auquel je n'ai rien à redire. De nombreuses pistes intéressantes ont été tracées. Je formulerai juste une réflexion : vous souligniez, Monsieur le sénateur, la difficulté, pour la France de mener une politique étrangère à partir de 1958 du temps où existaient les deux blocs. Je ne voudrais pas cultiver le paradoxe et ce n'est certainement pas une nostalgie du passé, mais je me demande parfois si ce n'était pas plus facile lorsqu'il y avait deux camps, il était peut-être plus aisé de se dire qu'on n'était dans aucun des deux. En fait, avec le jeu des alliances, nous étions nécessairement dans l'un mais nous pouvions cultiver notre originalité. Quand le monde est à ce point éclaté, imprévisible, fluide et changeant comme il l'est aujourd'hui, il est peut-être plus difficile, en effet, d'avoir quelques points de repère. Mais il s'agit là d'une considération un peu théorique.

Enfin, j'évoquerai l'intervention de M. Caldaguès. Je suis ministre des Affaires étrangères. Par conséquent, je suis astreint dans l'expression de mes idées à une certaine retenue qu'un membre de cette Haute Assemblée n'est peut-être pas obligé de respecter au même niveau. Mais j'aime bien qu'on dérange les idées toutes faites, Monsieur le sénateur, et dans votre propos, vous avez eu raison, me semble-t-il d'en déranger quelques-unes, même si s'agissant de l'analyse historique des faits, on pourrait discuter plus longuement. On propage depuis quelque temps, c'est exact, dans la presse française, une vision beaucoup trop simplificatrice paradoxalement manichéenne de ce conflit affreux, ce qui ne fait pas progresser la recherche de solutions.

Mesdames, Messieurs les Sénateurs, j'ai sans doute été trop long, mais j'ai essayé d'apporter des réponses à l'essentiel de vos questions. Je voudrais, en terminant, vous adresser à tous mes remerciements, d'abord pour la décision que vous vous préparez à prendre, si j'ai bien compris, à savoir l'approbation du projet de budget de mon ministère, ensuite pour la compréhension dont vous avez fait preuve à l'égard des efforts que nous tentons de déployer pour que la France ait une politique étrangère.

A la lumière du débat que nous venons d'avoir, j'aborde la discussion avec M. Chaumont avec une certaine prudence.

Crédits d'investissement du ministère des Affaires étrangères

Je lui ferais toutefois observer que les crédits d'investissement du ministère des Affaires étrangères ont

augmenté de manière significative ces trois dernières années, afin de permettre l'ouverture de nouvelles ambassades en Europe centrale, l'aménagement à Paris, des nouveaux locaux du boulevard Saint-Germain et à Nantes, la construction d'un bâtiment neuf. Lorsqu'on accomplit un effort exceptionnel pendant une période exceptionnelle, il n'est pas anormal ensuite de lever le pied.

En outre, comme je l'ai déjà indiqué, les crédits qui sont inscrits dans la loi de finances initiale ne permettent pas de mesurer la totalité de l'effort qui est consenti en faveur de la politique immobilière du ministère, des crédits supplémentaires seront inscrits dans le collectif budgétaire; je rappelle les chiffres: 113 millions de francs de crédits de paiement seront affectés à l'immeuble de la représentation permanente à Bruxelles, au périmètre de sécurité à Alger sur le parc Pelzer et au lancement de la rénovation du Centre de conférences internationales avenue Kléber. De la même manière, la construction de notre ambassade à Berlin fera l'objet d'un financement particulier.

Sous le bénéfice de ces précisions, je pense que M. le Rapporteur spécial voudra bien retirer son amendement et je l'en remercie à l'avance.

PARIS, 8 DÉCEMBRE 1994

Budget du ministère des Affaires étrangères - Discours du ministre délégué à l'Action humanitaire et aux Droits de l'Homme, Mme Lucette Michaux-Chevry au Sénat

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Action humanitaire de la France - protection des Droits de l'Homme

Les préoccupations développées de manière très approfondie par M. Guyomard, rapporteur de votre Commission des affaires étrangères au sujet du Proche-Orient ne pouvaient certes pas laisser le ministre délégué à l'Action humanitaire et aux Droits de l'Homme indifférent.

C'est pourquoi je voudrais tout de suite rappeler que, au titre de l'action en faveur des Droits de l'Homme qui m'incombe, j'ai tenu à marquer pleinement l'intérêt que le gouvernement attache, dans le cadre du processus de paix actuellement mis en œuvre, au développement économique et social et à la protection des intérêts légitimes des populations palestiniennes, y compris au Liban. Cela s'est traduit, dans les Territoires, à partir d'une évaluation concertée des besoins de ces populations, par des actions qui ont pour objectif de faciliter la réhabilitation des prisonniers politiques libérés, l'éducation et la formation morale et civique des jeunes de l'Intifada et enfin la formation de cadres administratifs et judiciaires, vu la complexité des situations à régler.

Globalement, sans qu'il soit nécessaire de distinguer ce qui relève de l'humanitaire et ce qui relève des Droits

de l'Homme, plus de 11 millions de francs de subventions ont été accordées, en 18 mois, à diverses associations et organismes situés en Cisjordanie et à Gaza et travaillant en faveur des populations palestiniennes. De même au Liban nous contribuons au financement de l'équipement d'un hôpital de Beyrouth qui se consacre principalement aux Palestiniens.

Partout dans le monde, au-delà du Proche-Orient, une action sans faiblesse pour la protection des Droits de l'Homme constitue, me semble-t-il, un élément essentiel de la mission qui m'a été confiée. Je suis profondément convaincue que les crises humanitaires que nous avons vues, le cœur serré, se développer, pratiquement sous nos yeux grâce à la télévision, au cours de ces deux années, ont presque toujours pour origine une méconnaissance inacceptable et insupportable des besoins les plus élémentaires de la personne humaine; je parle bien sûr des moyens de subsistance indispensables à la vie, mais aussi des aspirations légitimes de tout être humain au respect de sa dignité.

Au cours des 24 voyages que j'ai effectués à l'étranger, depuis mai 1993, dans 18 pays répartis sur les cinq continents, le message que je me suis efforcée de transmettre au sujet des Droits de l'Homme se résume en deux mots: protéger et promouvoir.

Protéger, cela veut dire intervenir en urgence quand des menaces graves se profilent à l'horizon, dans tel ou tel pays, sur le terrain des libertés essentielles. Je rappelle que le gouvernement français a été le premier à utiliser officiellement le terme de génocide pour qualifier les événements du Rwanda après le 6 avril 1994. Je garde un souvenir particulièrement fort de ce mot que j'ai prononcé au nom de la France, à Genève, à la tribune de la Commission des Droits de l'Homme des Nations unies. Mais protéger, c'est aussi assister de manière efficace les pays qui nous demandent de les aider à progresser sur la voie de la démocratie. C'est ainsi que nous avons été présents lors des consultations électorales qui sont intervenues au Cambodge, au Salvador et en Afrique du Sud. Protéger, c'est aussi conditionner la coopération et les aides au respect des Droits de l'Homme: cette conditionnalité, la France la soutient au sein de l'Union européenne dont le Traité de Maastricht prend en compte cette préoccupation, de même d'ailleurs que la 4^e Convention de Lomé. Cette conditionnalité devrait pouvoir être utilisée également dans le combat nécessaire à mener à l'égard des pays qui se livrent à une exploitation éhontée du travail des enfants.

Car, au premier rang des Droits de l'Homme, laissez-moi souligner qu'il y a aussi les droits de l'enfant: les dangers qui menacent les enfants dans notre monde moderne, l'actualité nous les rappelle de temps à autre, pas assez souvent peut-être: c'est l'exploitation par le travail forcé, c'est la prostitution, c'est enfin l'utilisation des enfants dans les conflits armés ou bien encore le risque de voir ces enfants victimes innocentes des conséquences les plus affreuses et les plus mutilantes de ces conflits. S'agissant de la lutte contre la prostitution des enfants je note avec satisfaction que l'entrée en vigueur du nouveau code pénal va permettre de redonner une impulsion à la traque dont il faut frapper le tourisme sexuel visant des enfants.